

LA SEMAINE AFRICAINE


www.lasemaineafricaine.info

N° 4239 du Vendredi 19 Juillet 2024 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

CRISE FONCIERE

**Pierre
Mabiala
en mission
de paix à
Mansimou**



Le ministre des Affaires foncières et du domaine public (P.3)

FECOFOOT-MINISTERE EN CHARGE DU SPORT

Le bras de fer
(P.3)

MUCODEC

**Des résultats et performances
éloquentes en quatre
décennies !**

(P.16)

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

**Mgr Guillaume Leschallier
De Lisle a ordonné sept prêtres**



Les évêques, le vicaire général de Brazzaville et les nouveaux prêtres (P.9)

BAC GENERAL SESSION 2024

**La Sangha en tête
du classement
national**

Après une attente, les 88.388 candidats ayant concouru au baccalauréat général session de juin 2024 ont été fixés sur leur sort après la séance de délibération présidée le 16 juillet 2024 par le Pr Dominique Oba. Selon les résultats rendus publics, 40.375 candidats sont admis, soit un taux de réussite de 45,68%. Des résultats en légère amélioration de 1,17% comparativement à 2023. Le département de la Sangha est en tête du peloton avec 82,25% d'admis.

En termes de taux d'admission par série, la série D (Sciences de la vie et de la terre) est en tête de liste. Les deux meilleurs élèves sont issus du lycée interdépartemental de Djambala, dans les Plateaux. Le premier, c'est Brice Miguel Mayandza M. de la série C avec une moyenne de 16,30. L'élève J. Belcharina Debele, de la série A4, a obtenu 16,16.

Le président général du jury s'est dit satisfait des résultats. «Nous remercions le Chef de l'Etat et tout le Gouvernement pour les efforts fournis dans la réussite de cet examen d'Etat», a-t-il dit.

EDITORIAL

Bruits de bottes

CANAL+



NOUVEAU

DECODEUR CONNECTE

LA NOUVELLE EXPERIENCE CANAL+

92 92
CANAL+ CONGO



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET PROFESSIONNEL
CABINET
CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS
SECRETARIAT PERMANENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

AVIS SPECIFIQUE D'APPEL D'OFFRES N° AON/008/ METP/CGMP/SP/2024 TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE NATIONALE DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE A BRAZZAVILLE

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Spécifique de Passation des Marchés paru dans le journal officiel.

2. Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) a bénéficié d'une allocation au titre du budget de l'Etat, exercice 2024, volet investissement et veut utiliser une partie de celle-ci pour financer les travaux de : «**construction d'une école nationale de tourisme et d'hôtellerie à Brazzaville**» et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

- * Construction d'un bâtiment R+1 de cinq (5) salles de classe ;
- * D'un bloc administratif ;
- * D'un bloc sanitaire.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la cellule de gestion des marchés publics du METP, sis, immeuble ex Voix de la Révolution, face stade Marchand et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures.

4. Le délai d'exécution des travaux est de **deux (02) mois** au plus tôt et **trois (3) mois** au plus tard, à compter de la date de démarrage des travaux.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable de **cent vingt cinquante mille (125 000) francs CFA**.

6- Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le **31 juillet 2024 à 14 heures précises**. Les offres remises en re-

tard ne seront pas acceptées.

7- Les offres seront ouvertes le **01 août 2024 à 11 heures**, dans la salle de réunion du CEFA bâtiment, froid et climatisation, à côté du lycée technique industriel 1er mai, en présence des représentants des candidats.

8- Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de **Cinq millions (5 000 000) Francs CFA**.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent-vingt (120) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 27 Juin 2024

Le Ministre,

Ghislain Thierry MAGUessa EBOMÉ

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET PROFESSIONNEL
CABINET
CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS
SECRETARIAT PERMANENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

AVIS SPECIFIQUE D'APPEL D'OFFRES N° AON/006/ METP/CGMP/SP/2024 TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES METIERS A HINDA AU KOUILOU

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Spécifique de Passation des Marchés paru dans le journal officiel.

2. Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) a bénéficié d'une allocation au titre du budget de l'Etat, exercice 2024, volet investissement et veut utiliser une partie de celle-ci pour financer les travaux de : «**construction d'un centre de formation professionnelle des métiers à Hinda au Kouilou**» et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

- * Construction d'un bâtiment R+1 de six (6) salles de classe ;
- * Un atelier industriel ;

- * Un bloc administratif ;
- * Deux (2) logements d'astreinte ;
- * Un bloc sanitaire ;
- * Une bache à eau et un forage.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la cellule de gestion des marchés publics du METP, sis, immeuble ex-Voix de la Révolution, face stade Marchand et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures.

4. Le délai d'exécution des travaux est de **six (06) mois** au plus tôt et **huit (8) mois** au plus tard, à compter de la date de démarrage des travaux.

5 Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces

non remboursable de **cent vingt cinquante mille (125 000) francs CFA**.

6- Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le **31 juillet 2024 à 14 heures précises**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

7- Les offres seront ouvertes le **01 août 2024 à 11 heures**, dans la salle de réunion du CEFA bâtiment, froid et climatisation, à côté du lycée technique industriel 1er mai, en présence des représentants des candidats.

8- Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de **Vingt-Cinq millions (25 000 000) Francs CFA**.

9- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent-vingt (120) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 27 Juin 2024

Le Ministre,

Ghislain Thierry MAGUessa EBOMÉ

CRISE FONCIERE A MANTSIMOU

Pierre Mabiala réunit les deux parties

Saisi par la succession Moundossa Tsiolo par courrier en date du 26 mars 2024 dans le conflit foncier qui l'oppose à Mr Justin Moulounguidi Kangou, dans le quartier Mantsimou à Madibou, le ministre d'Etat Pierre Mabiala, ministre de la réforme foncière et du domaine public, a réuni le 9 juillet dernier les deux parties pour régler ce conflit à l'amiable.

Il s'agit d'un conflit entre la Caisse de stabilisation des prix des produits agricoles et forestiers, une structure de l'Etat, propriétaire du titre foncier n°1201, et la succession Moundossa Tsiolo qui avait saisi les juridictions compétentes parce que Mr Emmanuel Ndébeka qui fut directeur, s'est mis à spolier les 96 hectares de l'Etat, jusqu'à sortir du périmètre pour aller vendre les terres de la succession Moundossa Tsiolo qui, dans son courrier, sollicite une solution à l'amiable.

La succession Moundossa Tsiolo n'est pas impliquée dans le titre foncier 1201. Le Litige oppose plutôt la succession Moundossa Tsiolo à Justin Moulounguidi Kangou, arrivé au mariage à l'âge de 12 ans avec sa mère qui avait été épousée par Mr Samba Nkoudi, membre de la succession Moundossa Tsiolo. A la mort de ce dernier, Justin Moulounguidi Kangou qui ne fait pas partie de la succession, est allé voir un notaire pour créer un acte de donation entre vifs, c'est-à-dire entre lui et sa défunte mère pour hériter un terrain de 2 hectares. Il s'est empressé de se faire établir un titre foncier, le 6515.

Suite à cet acte, la succession Moundossa Tsiolo avait saisi le Tribunal de grande instance de Brazzaville en 2018. Un jugement a été rendu qui déclare

nul et de nul effet cet acte de donation entre vifs.

A la question de savoir comment pouvait-il être propriétaire d'un titre foncier, il a répondu: «Quand Mr Samba Nkoudi est décédé, il avait laissé ses biens à sa femme qui était sa mère». «Y'a-t-il un acte qui justifie que votre maman a hérité de Samba Nkoudi ?», lui demanda le ministre d'Etat. «Oui! Il y a un acte notarié après décès», a-t-il dit.

«C'était fait par lui-même», répond un des collaborateurs du ministre d'Etat, dans la salle. «Savez-vous qu'il y a une décision de justice qui annule cet acte?», interroge le ministre d'Etat. «Oui! mais, elle est frappée d'appel», ajoute-t-il. «Si l'acte de donation est déclaré nul par la justice, tout ce qui vient après n'a plus de fondement juridique», a indiqué Pierre Mabiala.

En effet, le jugement rendu par le TGI de Brazzaville fait défense à exécution provisoire. Dans l'entre temps, la décision de fond n'est toujours pas rendue, notamment l'arrêt de la Cour d'Appel.

Pour Me Nkengolet, avocat de la succession Moundossa Tsiolo, les faits ont été renvoyés devant la chambre criminelle parce qu'il aurait falsifié l'acte notarié et cassé les maisons des tiers.

«Ne comptez plus pour le moment sur la procédure civile



Pierre Mabiala

dont vous êtes appelant. Vous vous passez pour propriétaire à partir d'un acte de donation qui n'est plus valide parce qu'annulé par un jugement de tribunal», a indiqué Pierre Mabiala.

Et d'ajouter: «A compter de ce jour, Mr Justin Moulounguidi Kangou, vous n'avez plus le droit d'aller menacer les occupants. C'est à l'Etat de déguerpir et de démolir les maisons (loi 21). Si on vous voit encore casser les maisons, l'Etat s'occupera de vous», a averti Pierre Mabiala.

«Je n'ai jamais cassé une seule maison à Mantsimou», s'est-il défendu. «Qui casse alors?», lui demande le ministre d'Etat. «C'est la partie adverse, notamment Loïc Banda», a-t-il dénoncé.

Pour les 76 hectares concernant le site de l'Etat, anciennement Caisse de stabilisation des prix de produits agricoles et forestiers, «bien occupé aujourd'hui par les citoyens, ils ne vont pas être dérangés par qui que ce soit. C'est l'Etat lui-même qui trouvera les so-

lutions vis-à-vis de ces populations», a précisé Pierre Mabiala qui a préféré privilégier la paix et la quiétude au détriment de la violence. S'adressant aux parties en conflit, il a dit: «Vous n'avez plus à mettre pied là-bas, à compter d'aujourd'hui. Puisque l'affaire a plusieurs tentacules au niveau des juridictions, nous allons attendre l'issue de toutes les procédures».

Il a demandé aux avocats des deux parties d'aller faire leur bataille judiciaire au niveau des différentes juridictions. «Lorsque vous aurez gagné l'un ou l'autre ou l'une ou l'autre partie, je vous prie de revenir nous informer de l'issue de toutes ces procédures judiciaires. Au-delà de toutes ces procédures, l'Etat a une responsabilité qui est celle de faire régner la paix, de protéger les populations contre toute violence et leurs biens», a conclu Pierre Mabiala.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Bruits de bottes

De semaine en semaine, l'affaire dite de la cession des terres congolaises au Rwanda gagne en épaisseur, en brouillard. Malgré les démentis du Gouvernement, la rue maintient que si des terres n'ont pas été vendues à des hommes d'affaires rwandais, elles le seront bientôt. Le Premier ministre a beau multiplier les gestes de bonne volonté et faire preuve de transparence, l'opinion alimente sa propre fantaisie: «il y a anguille sous roche», doit-on comprendre.

Quoi qu'il en soit, et quelle que soit la vérité des accords passés entre le Congo et le Rwanda, le citoyen congolais n'entend pas se plier à la réalité des faits. Il croit que ces accords véhiculent un agenda caché que nos gouvernants ne peuvent pas avouer. Car tout l'acharnement mis à nous convaincre ne se justifie pas si le gain attendu est juste quelques paniers de piment. Et tel Astérix le Gaulois, le Congolais campe sur ses positions et se dit que la vérité finira bien par se savoir. Il n'a pas à se précipiter!

D'abord parce qu'il n'y a aucun intérêt à le faire. Non loin de nous, les frères et sœurs de la République démocratique du Congo soufflent le chaud à la faveur de la guerre horrible qui sévit à leur partie Est. Coopérer avec le Rwanda serait pour nous comme un délit de non-assistance à frères en danger. De la trahison! D'ailleurs, le président Tshisekedi avait clairement dénoncé cette attitude vue par lui comme une manière de «poignarder un frère dans le dos».

Notre coopération éventuelle avec le Rwanda sera donc toujours tributaire du retour à la paix à la frontière avec la RDC. Ils sont en guerre aujourd'hui et ne semblent pas désireux d'ouvrir des négociations pour le retour à la paix. Mais tous deux ne nous convainquent pas non plus de leur détermination à en finir en abandonnant le recours aux armes. En attendant, les proclamations et les menaces entre eux deux se poursuivent.

Et la sous-région regarde avec effroi le nombre de morts s'additionner dans le Kivu. Des masses de personnes au bord de la famine sont transbahutées ici et là et appellent à l'aide. Tout à leurs joutes, les dirigeants des deux pays «ennemis» s'accusent d'attiser la haine chez le voisin et se promettent mille représailles si on touche à Goma ou si l'on franchit la frontière. A Brazzaville, la population regarde ce mauvais film.

Symbole parfait d'un monde où tout est lié, nous espérons la fin de ce conflit pour aérer nos relations avec le voisin avec qui nous avons en partage le nom et le fleuve. La rumeur se nourrit de mille épisodes craints et redoutés, alimentant les défiances.

Albert S. MIANZOUKOUTA

REFORME DE L'ETAT

Luc-Joseph Okio lance la campagne de vulgarisation de la loi d'orientation

Le ministre en charge de la réforme de l'Etat, Luc-Joseph Okio, a procédé le 12 juillet dernier au lancement de la campagne de vulgarisation de la loi n°4-2024 du 24 avril 2024 portant orientation de la réforme de l'Etat. C'était au ministère de la Justice.

Luc-Joseph Okio a rappelé que «Nul n'est censé ignorer la loi», principe essentiel pour la cohésion et l'équité au sein de toute société qui non seulement établit la base de la responsabilité légale individuelle, mais garantit également l'uniformité dans l'application des normes juridiques.

Il souligne aussi l'obligation des législateurs et des autorités de rendre les lois accessibles et compréhensibles pour tous. «C'est pourquoi, de même que nous célébrons ce jour la promulgation de la loi n°4-2024 du 24 avril 2024 portant orientation de la réforme de l'Etat, nous devrions avoir présent à l'esprit, les obligations qui nous incombent à cet égard», a-t-il déclaré.

Le ministre est revenu sur les propos du Chef de l'Etat, lorsqu'il disait: «Ce qui manque à notre pays, ce ne sont ni les lois ni les règlements, mais

notre capacité à les mettre en œuvre».

Pour lui, il est important de rendre cette loi à la fois disponible et compréhensible, à travers une activité pédagogique de proximité qui puisse la rendre accessible à tous. Cette loi s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du premier axe du projet de société du Président de la République, «Ensemble, poursuivons la marche», à savoir «Consolidation des fondements du vivre ensemble». Elle participe également à la mise en œuvre de la douzième bataille du Programme d'action du Gouvernement. «Elle apporte une réponse proactive et ambitieuse face aux défis contemporains auxquels notre société est confrontée», a indiqué le ministre.

Il a fait savoir que cette législation était essentielle pour adopter une approche cohérente et performante dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et



Pour la postérité

l'évaluation des réformes, tel que recommandé par le quatrième séminaire gouvernemental tenu à Brazzaville du 16 au 18 mai 2022 sur le thème: «La réforme de l'Etat au cœur de la gouvernance publique pour garantir la mise en œuvre du plan national de développement (PND) 2022-2026».

«Elle vise à mettre fin à la fragmentation des réformes et à transformer les services publics en entités plus efficaces, transparentes, innovantes et orientées vers les besoins des citoyens tout en améliorant la gestion des ressources humaines et matérielles et la satisfaction des citoyennes et cito-

yens», a poursuivi le ministre. Il a exprimé sa reconnaissance aux législateurs, aux experts, et à tous ceux qui ont contribué à son élaboration et à son aboutissement. «Je vous invite et, à travers vous, toutes les autres parties prenantes à vous approprier cette loi et à vous impliquer activement dans sa mise en œuvre», a dit le ministre, tout en exhortant ses collaborateurs à s'impliquer avec dévouement dans la réalisation des grands chantiers qui figurent au nombre des missions de ce ministère.

Cyr Armel YABBAT-NGO

SANTE

Le Congo reçoit 230.000 doses de vaccins BCG

Ce premier lot de vaccins au titre de l'année 2024, a été réceptionné par le ministre de la Santé et de la population, Gilbert Mokoki, le 13 juillet dernier à l'aéroport international Maya-Maya,

A la suite de ce premier lot, le pays va recevoir d'autres antigelés pour les vaccinations. Ces livraisons se feront jusqu'au mois d'août. «Nous pourrions donc avoir des vaccins pour assurer la vaccination jusqu'en juin



Remise symbolique d'un échantillon de vaccins

2025», a expliqué Etienne Loemba, responsable de la logistique au Programme élargi de vaccination.

Le ministre Gilbert Mokoki a remercié les partenaires du Gouvernement dans l'approvisionnement des vaccins, notamment l'UNICEF. «Vous savez que nos pays sont généralement confrontés au problème de soutien budgétaire pour s'approvisionner en vaccins», a-t-il souligné.

Il s'est réjoui du fait que ces vaccins arrivent maintenant. «Le PEV avait déjà tiré sur la sonnette d'alarme. Les populations s'inquiétaient du manque des vaccins dans les hôpitaux. Nous étions même interpellés à l'Assemblée nationale sur cette question. J'avais répondu que nous n'étions pas encore à cette situation», a précisé le ministre.

Gilbert Mokoki a rassuré les populations, particulièrement les mères qui ont besoin de faire vacciner leurs enfants, que les vaccins sont là et qu'elles n'aient plus d'inquiétude. «Il peut arriver de petits retards pour acheminer ces vaccins jusqu'au dernier kilomètre. C'est une question tout à fait logistique qui ne va pas durer. Nous avons les moyens pour les amener vers les vaccinés. Nous allons donc lancer les opérations de vaccination selon la programmation du PEV», a-t-il indiqué.

KAUD

ENI DE DOLISIE

Julien Matete Mounoi, parrain de la promotion 2022-2024

Gynécologue obstétricien, le docteur Julien Ignace Matété Mounoi est le parrain de la promotion 2022-2024 des élèves instituteurs de l'Ecole nationale des instituteurs (ENI) de Dolisie. La cérémonie de sa présentation officielle s'est déroulée le samedi 29 juin 2024, dans la salle de l'amphithéâtre de cet établissement.

Directeur de l'ENI, Joseph Mabi a souhaité la bienvenue et fait l'historique de l'école. L'élève Algi Ngoma-Pépé (2^e année) n'a pas tari d'éloge pour le parrain: «Votre engagement et votre dévouement envers la formation des futurs cadres et votre capacité inestimable dans l'employabilité des jeunes nous touchent profondément. Votre parcours exemplaire et votre passion pour l'enseignement sont des modèles que nous devons suivre. En vous accordant l'honneur de votre parrainage, vous nous avez non seulement motivés, mais, vous avez également renforcé notre détermination à devenir des éducateurs dévoués et compétents».

La lecture résumée de la biographie de Julien Ignace Matété Mounoi, couplée à sa carrière professionnelle ont émoustillé les futurs enseignants placés sous son parrainage et les a motivés à travailler davantage pour être les meilleurs sur le terrain de la pratique. Pour sa part, Julien Ignace Matété a expliqué sa passion: «Ma passion, c'est faire la promotion des valeurs, accompagner ces jeunes qui, sous peu, vont embrasser la carrière professionnelle. Hier, ils étaient élèves, aujourd'hui, ils sont



Julien Ignace Matété

travailleurs. Ils vont, pour certains, déjà aller travailler en privé et d'autres vont peut-être attendre le recrutement à la Fonction publique. Quand vous avez une promotion qui termine avec la formation, la tradition de cette école, c'est d'avoir un parrain pour la promotion. Tenant compte de ces valeurs, nous avons voulu volontiers accepter parrainer cette promotion».

A signaler que l'Ecole nationale des instituteurs de Dolisie est la plus grande et la plus ancienne du pays. La cérémonie était agrémentée par le groupe traditionnel Bana-zola de la petite bourgade de PLM.

Equateur Denis NGUIMBI

SANTE

Francine Ntoui sollicite le soutien du Sénat pour la reconnaissance de la FCRM comme fondation d'utilité publique

Présidente de la Fondation congolaise de recherche médicale, la Pr. Francine Ntoui, a sollicité le soutien du Sénat pour une reconnaissance de la FCRM comme fondation d'utilité publique, afin de lui permettre de développer encore davantage les initiatives pour la promotion de la santé publique et de la recherche médicale en République du Congo. Pierre Ngolo, président du Sénat, l'a reçue le 11 juillet dernier. Depuis 2008, la FCRM s'est engagée activement dans la recherche biomédicale. Elle s'est intéressée particulièrement aux maladies infectieuses qui représentent des défis permanents

pour la santé publique. Ses équipes fournissent des données fiables permettant aux autorités de prendre des décisions basées sur les évidences locales et le contexte national.

Pour Francine Ntoui, sa Fondation fait partie de l'arsenal national de la réponse en besoin de recherche au Congo. «La FCRM conduit les activités de recherche pour servir la population et non à but lucratif. Nous formons les étudiants qui ne paient aucun sou. Vous savez ce que coûte la formation d'un docteur? Nous formons des Masters, cela a un coût. Nous les formons avec les

(Suite en page 5)

OFC

La fédération de Brazzaville nantie des moyens de sa politique

Le Conseil fédéral du secrétariat exécutif de l'Organisation des femmes du Congo (OFC) du département de Brazzaville s'est réuni en session inaugurale le vendredi 28 juin 2024. Cette session a permis à cette union catégorielle du Parti congolais du travail (PCT) d'adopter des documents clés de sa politique: textes, programme d'activités et budget de 2024 dont le montant n'a pas été révélé.

Les femmes du PCT disposent désormais des moyens nécessaires pour l'exécution de leur feuille de route annuelle et bien assurer leur visibilité à Brazzaville. Le secrétaire permanent à l'organisation et à la mobilisation du PCT, Gabriel Ondongo, qui a ouvert les travaux, a salué le travail mené par le conseil fédéral de Brazzaville, tout en exhortant les militantes à plus de perspicacité. Il les a appelées à la cohésion et à la vigilance afin de ne pas céder aux marchands d'illusions.

Pour sa part, la présidente du secrétariat exécutif fédéral de l'OFC-Brazzaville, Charlotte Opimbat, a rappelé les défis auxquels la fédération doit faire face. Elle a insisté les membres du conseil à apporter aux organes de base la cohésion dans leur action, l'information et la formation, l'encadrement nécessaire à l'extension. «Tout cela afin de contribuer au rayonnement de l'OFC et d'entretenir des bons rapports avec les mouvements associatifs et les sympathisants en qualité de mécanismes permettant d'assurer à l'OFC des victoires directes et indirectes dans toutes les batailles po-

de vigilance pour barrer la voie aux esprits malveillants, en ce moment où le PCT se prépare à affronter les échéances d'importance capitale pour l'avenir du parti et du pays, notamment le congrès et la présidentielle prévue en 2026», a-t-elle dit. «La fédération de Brazzaville



Les membres du bureau fédéral entourant Gabriel Ondongo

litiques et socioéconomiques engagées à tous les niveaux», a-t-elle martelé. Pour la présidente du bureau exécutif national de l'OFC, Inès Nefer Bertille Ingani Voumbo Yalo, l'OFC est un outil dont dispose le PCT non seulement pour véhiculer ses idéaux au sein de la couche féminine, mais aussi pour assurer la promotion de la femme. «Notre organisation se doit plus que jamais d'être engagée aux côtés du PCT pour accompagner le président du Comité central et le Gouvernement pour la recherche des réponses aux attentes légitimes de la population. Nous devons redoubler

doit rester mobilisée en tant que poumon de l'activité politique de notre parti. Vous ne devez plus attendre mais rester plutôt debout en train de travailler, gagner du terrain, prôner les valeurs de paix et valoriser les acquis du pouvoir. Au sortir de cette session inaugurale, le parti attend de vous des actions réelles en vue de susciter une adhésion populaire autour de notre glorieux parti et de son président en cette période de crise», a exhorté Chantal Nkodia, représentant la présidente nationale de l'OFC.

Germaine NGALA



MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DE CREATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES INCLUSIVES
ET RESILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ProClimat Congo

UNITE DE GESTION DU PROJET

Financement : Banque Internationale de Reconstruction pour le Développement (BIRD - 9493-CG), Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN - C0684-CG) et (IDA - 7433-CG)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET (FIRME) POUR L'AUDIT ADMINISTRATIF, FINANCIER ET COMPTABLE DES EXERCICES 2024, 2025 ET 2026
(Publication du 15 juillet 2024)

1.Contexte

Le Gouvernement du Congo a obtenu de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement (BIRD) un Prêt d'un montant de 70 millions USD et un Don d'un montant de 12 millions USD avec le Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN), soit un total de 82 millions USD, pour la mise en œuvre du Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo - P177786). Le ProClimat a aussi bénéficié d'un financement additionnel de 50 millions USD de la part de l'IDA. La durée du Projet est de cinq (5) ans. Une partie de ces fonds serviront à effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « recrutement d'un cabinet pour l'audit administratif financier et comptable du Projet ProClimat, exercices 2024, 2025 et 2026 ».

2. Objectif

L'objectif de l'audit est de contribuer au renforcement de la gouvernance du ProClimat en permettant l'expression d'une opinion professionnelle sur la situation financière du projet à la fin de chaque exercice et de s'assurer que les ressources mises à la disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte des objectifs de développement du projet.

3. Commanditaire de la mission

Le Ministère du Plan de la Statistique et de l'Intégration Régionale (MPSIR) à travers l'Unité de Gestion du Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo), invite les firmes admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets (firmes) intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils

possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits services.

4. Profil du consultant

Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable de réputation internationale, indépendant et faisant profession habituelle de réviser les comptes, d'un ordre professionnel comptable reconnu par l'IFAC, la FIDEF, et ayant une expérience confirmée en audit financiers des comptes des projets de développement notamment les projets financés par la Banque mondiale.

L'Auditeur externe sera un cabinet ayant une grande expérience en audit de projets, notamment :

- Avoir une bonne connaissance des procédures en matière de gestion financière et de passation des marchés de la Banque mondiale et doit disposer d'une expérience d'au moins cinq ans dans la réalisation des missions similaires ;
- Etre indépendant et faisant profession habituelle de réviser les comptes. Une expérience d'audits des projets de développement financés par la Banque mondiale et tout autre bailleur de fonds de réputation internationale (BAD, Union Européenne, FIDA, USAID...) serait un avantage ;
- Avoir une bonne connaissance de l'environnement et du contexte de la mission serait un atout indispensable.

Le cabinet devra disposer du personnel ayant les qualifications suivantes :

- * L'associé signataire du Rapport doit être un Expert-Comptable Diplômé, agréé ou membre d'une corporation professionnelle de comptabilité et d'audit reconnue par l'IFAC et acquise aux normes internationales édictées par l'IASC et l'IFAC ;
- * Le personnel clé de la mission devra comporter au moins :

- Un Expert-Comptable diplômé inscrit à un ordre professionnel comptable reconnu par l'IFAC. Cet expert est l'Associé du cabinet et sera signataire du rapport d'audit. Il doit disposer d'une expérience de 10 ans minimum dans l'audit ;
- Un manager d'audit disposant d'un diplôme d'Expert-Comptable. Il devra disposer d'une expérience d'au moins 5 ans dans l'audit des projets financés par la Banque mondiale ;
- Un superviseur ou senior ayant un diplôme de niveau de licence (Bac +5) au moins en comptabilité ou équivalent et justifiant d'une bonne expérience dans l'audit des comptes des projets financés par des bailleurs de fonds internationaux. Une expérience d'au moins 3 ans dans l'audit des comptes des projets financés par la Banque mondiale ou tout autre bailleur de fonds ;
- Un Expert ou Spécialiste en passation de marchés ayant une bonne expérience en matière des procédures de passation de marchés des bailleurs de fonds internationaux. Une connaissance des procédures de passation de marchés de la Banque mondiale serait un avantage.

5.Processus de sélection

Le cabinet sera sélectionné selon la méthode fondée sur la qualité et le coût (SFQC) en accord avec le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale (version de septembre 2023).

Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de références de la mission à l'adresse ci-dessous ou par courriel : candidatures. proclimat@gmail.com, de 9 heures à 16 heures (heures locales), du lundi au vendredi.

Adresse : Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat), sur l'Impasse du Croisement Groupe Scolaire REMO et Avenue Maréchal LY-AUT, Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo.

6.Dépôt de candidature

Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou par courriel au plus tard le **lundi 29 juillet à 14 heures**, (heure locale) et porter clairement la mention « Avis à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet d'audit externe du projet ProClimat, exercices 2024, 2025 et 2026 » Les dossiers remis en retard ne seront pas acceptés.

Fait à Brazzaville, le 11 juillet 2024

Le Coordonnateur
Mexans Sosthène MAYOUKOU

FORCES DE POLICE

Le général André Fils Obami Itou a officiellement pris son commandement

Nommé par décret du 3 juillet 2024 aux fonctions de commandant des Forces de Police, le général de police de première classe André Fils Obami Itou a officiellement pris son commandement, le 11 juillet, au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à l'esplanade du Stade Président Alphonse Massamba-Débat à Brazzaville. Il succède au général de police de deuxième classe Jean François Ndengué qui a occupé ces fonctions pendant près de 27 ans. C'était sous le patronage de Raymond Zéphirin Mboulou, ministre de l'Intérieur, de la décentralisation et du développement local, qui avait à ses côtés Charles Richard Mondjo, ministre de la Défense nationale, d'autres membres du Gouvernement, ceux du commandement de la Force publique ainsi que plusieurs autorités politico-administratives, militaires et diplomatiques.

Moment solennel et historique, cette cérémonie close par un défilé militaire et motorisé a été marquée par le transfert d'autorité avec la remise du drapeau de la Police nationale au nouveau commandant des Forces de police par le ministre Raymond Zéphirin Mboulou. Avant que ce dernier n'exécute son premier commandement et ne soit félicité par le ministre.

«A compter de ce jour, vous reconnaîtrez pour commandant des Forces de police, le général de police de première classe André Fils Obami Itou. Vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera dans l'intérêt du service, l'exécution des règlements, l'observation des lois de la République, conformément à la Constitution», a déclaré



Général André Fils Obami Itou

le ministre Raymond Zéphirin Mboulou, après avoir installé le nouveau commandant des Forces de police.



Remise du drapeau de la police au général André Fils Obami Itou par le ministre Raymond Zéphirin Mboulou

Ancien enfant de troupe, officier dans l'Ordre du mérite congolais, le général André Fils Obami Itou est diplômé de l'Institut de hautes études de défense nationale de Paris. Il a, par ailleurs, suivi des formations de commando et d'antiterrorisme respectivement au Centre national d'instruction commando Mont-Louis, en France et à l'Ecole de police anti-terroriste, en Angola.

Le métier des armes a conduit le général André Fils Obami Itou à assumer, notamment, les fonctions de chef des opérations à la sécurité présidentielle ; directeur de la protection ; directeur des voyages présidentiels. Il a, par ailleurs, assumé les foncti-

ons de commandant en second des Forces de police de 2017 jusqu'à sa nomination au poste de commandant de ces forces. Créée le 28 janvier 1961, la police nationale a par la suite été intégrée au sein de l'Armée populaire nationale, en janvier 1972, avec le statut de Force militaire. Réhabilitée par la Conférence nationale souveraine, elle a connu plusieurs mutations. A ce jour, les Forces de police sont l'une des trois composantes de la Force publique aux côtés des Forces armées congolaises et de la Gendarmerie nationale.

Alain-Patrick MASSAMBA

MAISON RUSSE

L'année de la famille célébrée à Brazzaville

La Maison russe a commémoré le 6 juillet dernier l'année de la famille, célébrée en Russie le 8 juillet, sous le thème: «l'amour, la famille et la fidélité». A cette occasion, plusieurs couples qui se sont connus en ex-URSS ont été conviés et cinq d'entre eux ont reçu des distinctions de la part de Mr Ilias Iskandarov, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Fédération de Russie en République du Congo, en présence de Mme Maria Albertovna Fakhrutdinova.

L'ambassadeur Ilias Iskandarov a fait l'éloge de la famille, de l'amour et de la fidélité. «Vous avez acheté vos propres chaussures, achetez des chaussettes à votre mari. Dans une famille, il devrait en être ainsi. L'homme a toujours raison, mais la femme n'a jamais tort. Ces blagues contiennent beaucoup de bonnes choses pour une union forte et durable au sein d'une famille. Il est toujours nécessaire de rechercher des compromis, d'être capable de faire des concessions, de faire preuve de compréhension et de compassion et d'être attentif», a-t-il déclaré. L'année de la famille, a-t-il dit, «est dédiée à la mémoire des saints Pierre et Fevronia, qui ont vécu dans la ville russe de Murom. En 2008, la Journée de la famille, de l'amour et de la fidélité a été célébrée pour la première fois en dehors de Murom. En 2022, le Président russe Vladimir Poutine a signé un décret qui a officialisé cette fête. Pierre était le prince de cette ville. Un jour, il tomba gravement malade de la lèpre. Tout son corps était couvert de cloques et de croûtes. Il fut soigné par les meilleurs médecins, mais rien n'y fit. Au contraire, l'état de Pierre s'aggravait. Un jour, le prince a fait un rêve dans lequel il était dit que seule Fevronia, la fille d'un apiculteur d'un village près de Riazan, l'aiderait à se débarrasser de sa maladie.

Croyant à son rêve, il se mit à la recherche de la jeune fille. Il s'avère que Fevronia existe bel et bien et qu'elle pratique la phytothérapie. La jeune fille accepte d'aider le prince, mais à une condition il doit l'épouser après sa guérison. Pierre accepte. Au bout d'un certain temps, la lèpre a vraiment disparu. Oubliant sa promesse, le prince, tout joyeux, repart pour son pays natal. Ce n'est qu'à la moitié du voyage que les croûtes et les plaies commencent à réapparaître. Pierre retourne immédiatement à Fevronia, se mit à genoux et demanda pardon. La jeune fille accepta de l'aider une seconde fois, après quoi le prince tint sa promesse et l'épousa. Ils vécurent heureux toute leur vie et, sur le versant des années, ils se tonsurèrent comme moines et commencèrent à vivre dans différents monastères. Pierre et Fevronia sont morts le même jour et à la même heure, le 8 juillet. Et bien que le couple ait demandé à être placé dans le même cercueil, leur volonté n'a pas été respectée, car elle ne correspondait pas au statut monastique. Néanmoins, le lendemain, le couple fut retrouvé couché ensemble», a-t-il révélé. Pour le diplomate russe, Dieu a créé deux personnes pour fonder une famille: un homme et une femme. «Pas un homme et un homme, pas une femme et une femme. Telles sont nos valeurs traditionnelles que nous



Photo de famille

n'imposons à personne. Le mariage est une combinaison d'un homme et une femme. Chaque année, dans le monde moderne, nous devons le répéter de plus en plus souvent, pour semer de bonnes graines dans la conscience des gens et les transmettre aux générations futures», a-t-il indiqué. Il a invité les couples présents de continuer à entretenir les relations chaleureuses et élever leurs enfants dans l'amour et

de leur servir d'exemple. «La famille est comme le vin: plus on le garde longtemps, plus il devient bon et précieux. J'admire ces couples mariés qui ont vécu toute leur vie ensemble, qui ont traversé des joies et des peines, et qui ont réussi à garder l'amour et le respect l'un pour l'autre», a conclu le diplomate russe.

Cyr Armel YABBAT-NGO

(Suite de la page 4)

techniques de pointe, nous importons ces équipements pour qu'ils ne puissent avoir aucun complexe comparé aux étudiants étrangers. Il est important que les décideurs politiques soutiennent nos initiatives parce que la FCRM est un instrument au service de la population», a-t-elle déclaré.

La FCRM sollicite le soutien politique et stratégique pour pouvoir bénéficier de l'accompagnement de l'Etat en matière de fiscalité lorsqu'elle importe les réactifs qui permettent de diagnostiquer les maladies et de former les étudiants aux tech-



Francine Ntumi.

COUP D'OEIL EN BIAIS

Coupes sombres dans les dépenses publiques

Le Premier ministre Anatole Collinet Makosso s'est attaqué, dans une note circulaire à l'attention des membres du Gouvernement, à la tendance haussière du nombre des notes de présentation qui lui sont soumises pour des missions à l'extérieur, souvent composées de façon pléthorique. Dorénavant, a-t-il décidé, les ordres de mission ne seront signés que si deux conditions sont remplies : d'abord l'existence de crédits au budget de l'exercice en cours, ensuite la disponibilité effective de la trésorerie au moment de la mission.

L'attaque d'un éléphant déclenche la révolte des habitants à Mbomo

Mbomo, une localité du département de la Cuvette-Ouest, a été le théâtre d'un drame lié au conflit homme-faune. En effet, un sexagénaire en pleine activité champêtre a été tué samedi 11 juillet dernier par un éléphant. Ce drame a suscité la révolte de la population. Elle a déposé le corps de la victime au parc national d'Odzala-Kokoua, déchiré le drapeau national et éventré le dépôt d'armes, emportant, entre autres, des PMAK.

Après la menace de grève, le SYLAC obtient l'ouverture des négociations

Le syndicat libre des agents de la communication (SYLAC) menaçait de débrayer lundi 15 juillet 2024 au cas où leurs exigences n'étaient pas acceptées. Radio Congo et Télé-Congo ne devaient plus émettre. La tension qui ne faisait que monter au fur et à mesure que l'on s'approchait de cette date fatidique est finalement tombée après la concertation entre le syndicat et les deux ministres concernés, le ministre d'Etat Firmin Ayessa et son homologue de la Communication et des médias, Thierry Lézin Moun-galla. Elle a abouti à l'ouverture des négociations.

Attention aux chaussées glissantes

Etonnant ! En pleine saison sèche, après avoir consommé des bananes, un conducteur de véhicule a jeté sur la chaussée les peaux de ce fruit comestible, à la hauteur de la station-service Puma, en face du Camp Clairon à Brazzaville. Un jeune homme d'une vingtaine d'années qui traversait la route à grandes enjambées a, par inadvertance, marché sur ce piège glissant. Il a failli chuter alors que déboulait à vive allure une autre voiture. Ce comportement incivique du conducteur est à condamner.

REMERCIEMENTS

Les familles ZOULA et OTE-RO, sensibles à la marque de soutien et de compassion portée à leur endroit lors du décès de leur fille, soeur, nièce et petite fille Princilia Durcile décédée le 14 juin 2024 à Brazzaville, remercient sincèrement tous les parents, amis et connaissances qui les ont assistées pendant cette dure épreuve. Elles expriment toute leur gratitude à Monsieur Lézin Thierry MOUNGALLA, Ministre de la communication et des médias ainsi qu'au personnel dudit département pour leur présence remarquée.

Que l'âme de la disparue vive en paix.



niques de pointe afin d'identifier les pathologies. «Il est important d'avoir cette reconnaissance et cet accompagnement. Sinon, à un moment, nous allons être asphyxiés et ne plus jouer pleinement notre rôle», a déploré Francine Ntumi.

Dans cette conquête, «il était important pour moi et mes équipes de rencontrer le président du Sénat pour solliciter le soutien de son institution, en tant qu'organe qui conseille et décide pour notre pays. L'informer de ce que nous faisons pour mieux nous soutenir», a-t-elle précisé. Au cours de cette rencontre, la Pr. Francine Ntumi a présenté

les activités menées par sa Fondation dans la promotion de la recherche scientifique et médicale en République du Congo. Cette audience constitue, selon elle, une étape pour renforcer le plaidoyer national et mobiliser un soutien politique et financier en faveur de la recherche médicale au Congo. «La reconnaissance de la FCRM comme fondation d'utilité publique lui permettra de développer encore davantage d'initiatives pour la promotion de la santé publique et la recherche médicale», a-t-elle précisé.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ELECTIONS AU RWANDA

Les Rwandais résidant à Brazzaville ont voté dans le calme

Plus de 9 millions d'électeurs de ce pays des Grands Lacs se sont rendus aux urnes dans le cadre des élections générales, une présidentielle avec trois candidats en lice, dont le sortant Paul Kagamé, et des législatives avec 80 sièges à pourvoir. Le vote des Rwandais de la diaspora a eu lieu le 14 juillet. A Brazzaville, l'unique bureau de vote était installé à l'ambassade de ce pays.

Pour la participation de la diaspora à ces scrutins, le processus de vote a été coordonné par les missions diplomatiques rwandaises des pays comme le Congo Brazzaville, le Cameroun et le Gabon. Le bureau de vote installé à l'ambassade du Rwanda à Brazzaville le dimanche 14 juillet dernier a fonctionné entre 7h et 15 h pour 436 électeurs attendus. Ceux d'autres pays de la juridiction de l'ambassade du Rwanda au Congo-Brazzaville, notamment le Gabon avec 57 électeurs et le Cameroun avec 396 électeurs ont accompli le même devoir citoyen.

Theoneste Mutsindashyaka, ambassadeur du Rwanda au Congo, a accompli son devoir civique à 7h. A sa sortie du bureau de vote, il a indiqué que «le Rwanda compte onze partis politiques. Seuls deux: le FPR et la DGPR ont présenté des candidats à la présidentielle. Il s'agit de Paul Kagamé, Philippe Mpayimana et Frank Habineza. Le parti au pouvoir a bénéficié du soutien de grands groupes de l'opposition rwandaise. La Commission électorale nationale a mis les bouchées doubles pour que ces élections soient libres et équitables avec pour seule pièce à fournir par les électeurs la carte nationale d'identité ou le passeport. De-

vant les assesseurs, l'électeur est soumis au contrôle pour voir si son nom figurait bien sur la liste électorale et on lui remettait le bulletin de l'élection présidentielle de couleur blanche et celui des députés de couleur Kaki. Le bureau de vote de l'ambassade



Les électeurs venant au compte-gouttes au bureau de vote placé à l'ambassade

a six assesseurs commis à la tâche après leur prestation de serment aux fins d'assurer le bon déroulement des scrutins. L'engouement des électeurs est total et la compilation de tous les résultats des bureaux de vote du Cameroun et du Gabon se fera à Brazzaville. Candidat à sa propre succession, Paul Kagamé a déjà brigué trois mandats (soit 3 septennats) selon la Constitution de 2003. Révisé, le mandat

présidentiel a été réduit à cinq ans et une fois réélu, ce sera son premier quinquennat de la nouvelle Constitution», a souligné Théoneste Mutsindashyaka. A signaler que sur le territoire rwandais, quelque 100.000 agents électoraux volontaires ont été déployés dans plus de 2.500 bureaux de vote. Les électeurs se sont rendus aux urnes le lundi 15 juillet dernier pour élire leurs représentants. Cela s'est poursuivi le mardi 16 juillet avec les élections spéciales pour élire 24 fem-

mes parlementaires, deux représentants des jeunes et un représentant des personnes vivant avec handicap. Les résultats provisoires de ces élections seront annoncés le 20 juillet, tandis que les résultats définitifs seront publiés le 27 juillet prochain par la commission électorale nationale.

Pascal BIOZI KIMINO

JEUNES

Invités à s'engager en politique pour changer le cours des choses



Les panélistes à la conférence-débat

En présence du secrétaire général de la ligue, Armand Youlou, la Ligue des jeunes souverainistes (LJS) a animé, il y a peu, à Brazzaville, une conférence-débat sur le thème: «Jeunesse et engagement politique: les enjeux». Introduisant la conférence-débat, Neja Ngoudi de la LJS s'est inspiré de la Constitution du 25 novembre 2015 qui, en son article premier, stipule que la République du Congo est un Etat démocratique. Le pouvoir, a-t-il dit, est exercé par le peuple. Celui-ci est réparti en trois catégories, parmi lesquelles la jeunesse représentant près de la moitié de la population, soit 47% sur 100%. En d'autres termes, la jeunesse exprime lors des élections, plus de suffrages que les personnes âgées (adultes, vieux et vieillards). Aussi, a-t-il estimé nécessaire de rappeler, à cette conférence-débat, que la jeunesse détient à elle seule une grande partie du pouvoir démocratique. Elle se doit donc de prendre conscience des enjeux politiques, d'où tout l'intérêt de la rencontrer et de lui parler politique.

La jeunesse, selon Neja Ngoudi, victime parfois des manipulations politiques, est une proie et, elle ne prend conscience qu'au moment où elle n'a plus d'avenir. Subissant une éducation bâclée, et n'ayant point de culture générale solide, elle n'arrive pas à s'exprimer et à décider souverainement. Sous l'emprise du doute, elle hésite à s'engager en politique, se mettant ainsi en marge du patriotisme, a-t-il soutenu. Présidente de la section jeunesse des «Souverainistes», Jessica Saory Dingué Bétéké a édifié les participants sur les raisons qui poussent à s'engager en politique, par exemple le chômage endémique dont sont victimes les jeunes. Pour résoudre le chômage, a-t-elle indiqué, il faut d'abord et avant tout refonder le système éducatif, c'est-à-dire le performer en le professionnalisant. Elle a expliqué en outre aux jeunes le rôle d'un parti politique. Celui-ci, par-delà son statut d'association est un espace propice d'échanges sur des solutions pouvant permettre de relever les défis auxquels est confrontée la société. «Que ce soit dans les

domaines de l'environnement, de l'éducation, de l'économie ou de la gouvernance, votre expertise, votre créativité et votre dynamisme sont des atouts inestimables. Vous êtes non seulement l'avenir, mais bien le présent de notre nation. Votre engagement dans les processus politiques est donc nécessaire pour construire des sociétés plus justes, plus équitables et plus durables», a-t-elle dit. Avant d'ajouter que cette conférence-débat n'est qu'une étape, car le chemin est long. «Nous devons maintenant passer à l'action et transformer ces discussions en résultats concrets. Je vous exhorte à poursuivre votre mobilisation, à continuer à faire entendre votre voix, à vous impliquer davantage dans la prise des décisions qui façonnent l'avenir de nos communautés. Ensemble, nous pouvons relever les défis auxquels nous sommes confrontés et bâtir un monde meilleur pour les générations futures. Continuons à travailler main dans la main, jeunes et adultes, pour faire de ce rêve une réalité... Continuons à avancer, ensemble, vers un avenir plus juste, plus équitable et plus durable», a-t-elle indiqué. La présidente de la section jeunesse des «Souverainistes» a ainsi conclu sa communication: «La jeunesse n'a droit à aucun prétexte pour esquiver ses responsabilités. Elle doit s'engager pour surmonter les crises et trouver des solutions innovantes, car elle est l'espoir pour redresser ce pays de Tchicaya, d'Opangault et de Youlou qu'elle a reçu en héritage». A l'issue de cette conférence-débat dont les panélistes ont été Saory Dingué Bétéké, présidente de la section jeunesse des «Souverainistes»; Yvon Mouanda, vice-président de la LJS; Henryal Moundongo, secrétaire à la communication du parti les souverainistes, les participants ont suivi le mot du président de leur parti, Dave Uphrem Mafoula, lu par Saory Dingué Bétéké. Mot qui a exhorté les jeunes à tenir ferme.

Viclaire MALONGA

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
CABINET
PROGRAMME NATIONAL D'AFFORESTATION
ET DE REBOISEMENT (PRONAR)
CELLULE DE GESTION DES MARCHES
PUBLICS

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

N°AON-003/MEF/PRONAR/CGMP-2024

«Acquisition des fournitures»

1- Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le Bulletin officiel des annonces des marchés publics N°263 du 12 juin 2024.

2- Le Programme National d'Afforestation et de Reboisement (PRONAR), a obtenu des fonds de l'Etat congolais, dans le cadre du budget d'investissement, exercice 2024. Il a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché d'acquisition des fournitures, réparti en deux (2) lots ci-après:
*Lot n°1 : Matériels et fournitures de bureau ;
*Lot n°2 : Divers matériels de communication.

N.B : Les candidats peuvent soumissionner à un ou plusieurs lots du marché.

3- Ces fournitures sont à livrer à Brazzaville, au siège du PRONAR dans un délai de 60 jours.

4- La passation du Marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5- Les candidats intéressés peuvent consulter le dossier d'appel d'offres au niveau du PRONAR et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse suivante 1909 Rue Motaba Plateau des 15 ans (Derrière le CEG 8 Mars) Tél. : 06 977 74 11 – 06 675 59 90 B.P : 1315 – Brazzaville, du lundi au vendredi de 7h30 à 15h00.

6-Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres et concernent, entre autres, la régularité de la situation du candidat par rapport à l'administration fiscale congolaise.

7-Les candidats intéressés peuvent également obtenir un dossier d'appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse men-

tionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de cent mille (100 000) francs. La méthode de paiement sera au comptant.

8-Les offres devront être déposées sous pli fermé, contre récépissé, en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies et soumises à l'adresse ci-après 1909 Rue Motaba Plateau des 15 ans (Derrière le CEG 8 Mars) Tél. : 06 977 74 11 – 06 675 59 90 B.P : 1315 – Brazzaville, au plus tard le 30 août 2024 à 12h (heures locales TU+1) et devront porter les mentions suivantes :

« Dossier d'appel d'offres N°AON-003/MEF/PRONAR/CGMP-2024

Acquisition du matériel technique

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement du 30 août 2024 à 13h. »

9-Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : 1909 Rue Motaba Plateau des 15 ans (Derrière le CEG 8 Mars) Tél. : 06 977 74 11 – 06 675 59 90 B.P : 1315 – Brazzaville, le 30 août 2024 à 13h.

10-Les soumissions doivent comprendre une garantie d'offre sous forme d'une garantie bancaire ou d'un chèque certifié d'un montant équivalent à un pourcent (1%) de la valeur de l'offre.

11-Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

**Le Secrétaire Permanent,
François MANKESSI.-**

Etude de maître Josiane LOCKO-MAFINA
Notaire

46. avenue William Guynet, Immeuble Galerie marchande de l'ARC,
1er EtageCentre-ville - Brazzaville
E-mail: lockochantal68@gmail.com/BP: 1542/ Tel: 05 556 06 19/06 666 26 82
BRAZZAVILLE-REPUBLIQUE DU CONGO

«LIZA PROTECT FOREST»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU)

Au capital de Deux Millions (2 000 000) de Francs CFA

Siège social : Mbé, Sous-Préfecture de Ngabé, Département du Pool, à la Résidence Vallée des Papillons (République du Congo)

CESSIONS DES PARTS SOCIALES - REFORTE DES STATUTS

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du dix-sept juin deux mil vingt-quatre (17/06/2024), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant procès-verbal de Décisions Extraordinaires de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «LIZA PROTECT FOREST», enregistré aux recettes des Impôts de l'EDT Plaine le vingt juin deux mil vingt-quatre (20/06/2024), sous folio 108/017, n° 1328, il a été constaté des cessions des parts sociales entre .

- Cédant : Monsieur LIZA Armand

- Cessionnaires : Monsieur Anthony Albert ROSSIE et Madame Mélissa Florence Alexandra RODRIGUEZ.

Reforte complète des statuts de la SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE «LIZA PROTECT FOREST» (SARLU) qui devient automatiquement une SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE PLURIPERSONNELLE (SARL).

Mention modificative a été portée en conséquence au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le n° CG-BZV-01-2024-M-09918 du huit juillet deux mil vingt-quatre (08/07/2024).

Pour Avis
OFFICE NOTARIAL
Me Chantal Josiane LOCKO-MAFINA

ETATS-UNIS

L'ex-président Donald Trump échappe à un assassinat

Le candidat républicain à la présidentielle américaine de novembre 2024, et ex-président Donald Trump, a invoqué Dieu qui a empêché que l'impensable se produise, suite à une tentative d'assassinat de sa personne, lors d'un meeting, samedi 13 juillet 2024 à Butler, en Pennsylvanie. Agé de 78 ans, l'ancien président américain a été blessé à l'oreille droite et évacué, la joue ensanglantée après des tirs qui ont fait un mort et deux blessés graves parmi les spectateurs.



Donald Trump est passé tout près de la mort

Après son évacuation d'urgence de Pennsylvanie où il animait un meeting avant la convention de sa formation politique qui a démarré, lundi 15 juillet, il a affirmé le 14 juillet: «*Merci à tous pour vos pensées et vos prières. C'est Dieu qui a empêché que l'impensable se produise. Nous n'avons pas peur*», a-t-il affirmé. Puis, il a expliqué avoir été touché par une balle qui a

transpercé le haut de son oreille droite, tout en clamant qu'il est incroyable qu'un tel acte se produise aux Etats-Unis d'Amérique. Donald Trump a également présenté ses condoléances «*à la famille de la victime qui a été tuée, avant d'assurer que le plus important était de rester unis, forts et déterminés*». Au lendemain de sa tentative d'assassinat, il poursuit sa campagne. Il a atterri à Milwaukee où il devrait être désigné chef de file de son

camp pour la présidence et il a pris le temps de s'exprimer: «*Je ne devrais pas être ici, je devrais être mort*». Il a aussi remercié et félicité les agents du Secret service, chargés de sa protection, en louant leur travail fantastique d'avoir abattu le tireur. Notons que, la tentative d'assassinat a suscité l'indignation chez nombre de dirigeants à travers le monde.

Alain-Patrick MASSAMBA

LIBERIA

Le président Joseph Boakai a annoncé baisser son salaire

Elu en janvier dernier, le nouveau président du Liberia, Joseph Boakai va réduire son salaire de 40% pour créer un avenir de gouvernance responsable dans ce pays d'Afrique de l'Ouest en proie à la pauvreté et à la corruption. Joseph Boakai a prêté serment pour un mandat de six ans et s'est engagé à améliorer les conditions de vie des Libériens, à lutter contre la corruption généralisée et à faire respecter l'Etat de droit.



Joseph Boakai veut réduire son train de vie

En réduisant son salaire, le président Joseph Boakai montre sa «*détermination à donner l'exemple en responsabilisant davantage le gouvernement et en faisant preuve de solidarité avec le peuple*», précise la Présidence libérienne.

Selon un rapport de la Banque mondiale de 2023, «*le Libéria est l'un des pays les plus pauvres du monde, où plus de la moitié de la population vit dans la pauvreté*». Le pays est également 145^e sur 180 dans l'indice de perception de la corruption 2023 de l'ONG Transparency international. Une déclaration de biens datant de février indiquait que Joseph Boakai gagnait un salaire annuel brut de 13 400 dollars. Avec la réduction de son salaire, il gagnera désormais environ 8 040 dollars. Joseph Boakai était tenu de déclarer ses biens, mais pas de les publier. Il a rendu sa déclaration publique en juin. Elle indique qu'il possédait 970 419 dollars, principalement sous forme de biens immobiliers. Son prédécesseur,

George Weah, avait annoncé une réduction de 25% de son salaire en raison des difficul-

tés économiques du pays.

Alain P. MASSAMBA

RWANDA

Kagamé remporte la présidentielle par un score écrasant

Le président sortant, Paul Kagamé, est arrivé en tête du scrutin présidentiel qui s'est tenu, lundi 15 juillet dernier, avec 99,15% des voix. Selon les résultats provisoires annoncés par la Commission électorale nationale (NEC) le vainqueur déclaré, candidat du Front patriotique rwandais (FPR), a remporté le scrutin pour un quatrième mandat de cinq ans à la tête du pays.

Il est suivi du candidat du Parti démocratique vert, le Dr Frank Habineza qui obtient 0,53% des voix et du candidat indépendant, Philippe Mpayimana 0,32%. Après la proclamation des résultats provisoires, Paul Kagamé a exprimé sa reconnaissance au Rwandais qui lui ont renouvelé leur confiance. Il a promis de travailler avec les Rwandais sur le chemin du développement et de poursuiv-



Paul Kagamé réélu sans surprise

re les chantiers déjà entamés. Les résultats provisoires des élections présidentielles et parlementaires seront proclamés le 20 juillet avant les résultats définitifs attendus le 27 juillet 2024. Ce scrutin présidentiel était couplé à celui législatif, avec de nombreux sièges à pourvoir.

A-P. MASSAMBA

SOUDAN

Réunion aux résultats mitigés à Addis-Abeba pour mettre fin à la guerre

Au siège de l'Union africaine, une réunion de cinq jours pour préparer le lancement d'un dialogue entre les organisations politiques et civiles du Soudan s'est achevée lundi 15 juillet dernier. Celles qui étaient présentes ont signé une feuille de route pour mettre fin à la guerre par une transition démocratique. Mais les divisions demeurent et des participants importants manquaient à l'appel pour que le dialogue soit vraiment inclusif.



Le siège de l'Union Africaine a réuni les parties en guerre au Soudan

Les organisations présentes se sont mises d'accord sur une vision politique qui sera portée lors du dialogue. Mais encore faut-il pouvoir réunir tout le monde. Le front civil le plus important, nommé Taqaddum, était absent. La coalition invoque un manque de concertation et conteste la présence de participants proches de l'ancien régime d'Omar el-Béchir. Le diplomate soudanais, Sati Nureldin fait partie des cadres de Taqaddum. Il était présent, mais ne représentait pas le mouvement; il a joué le rôle d'intermédiaire et déplore ces divisions. «*La vision que nous avons adoptée contient maintenant une ouverture vers les autres et ça n'a pas été facile. Ce groupe ne voulait pas parler avec Taqaddum. Mais là, ils ont émis la volonté de parler avec eux. La deuxième étape de ce dialogue: UA et l'IGAD vont faire des consultations avec ceux qui ne sont pas ici. Avec l'in-*

tention d'expliquer ce qui s'est passé ici et mieux comprendre leur vision, leurs attentes de ce dialogue et, par la suite, réunir les deux groupes ensemble dans un futur indéterminé». Les participants ont aussi fait une déclaration en plus du communiqué officiel. Ils ont condamné les actions des Forces de soutien rapide (FSR) qui combattent les Forces armées soudanaises dans cette guerre.

Ils ont dénoncé les crimes de guerre perpétrés par leurs soldats et ont demandé à ce que cesse l'ingérence étrangère en soutien aux FSR. Une prise de position plus politique qui ne fait pas partie du document officiel clôturant cette réunion de cinq jours. L'UA a en effet estimé que ce n'était pas son rôle de prendre parti.

Gaule D'AMBERT

ANNONCE

L'hôtel ACERAC à Brazzaville, abrite du jeudi 18 au vendredi 19 juillet 2024 des journées scientifiques, à travers un symposium international, sous le haut patronage de Mgr Abel Liluala, archevêque métropolitain de Pointe-Noire. Ce colloque, organisé par la Faculté de philosophie de l'Université catholique d'Afrique centrale (UCAC) basée à Yaoundé, au Cameroun, a pour thème: «*Philosophie, synodalité et société: perspectives et enjeux africains*». L'activité se tient en collaboration avec le Groupe interdisciplinaire de recherches sur l'Eglise et la société (GIREs), le Laboratoire Ratzinger d'études francophones (LREF), le Centre d'études et de recherches chrétiennes (CERC), le Groupe Jogoo - philosophie africaine, débats et questions.

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
CABINET
ROGRAMME NATIONAL D'AFFORESTATION
ET DE REBOISEMENT (PRONAR)
CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

N° AON-001/MEF/PRONAR/CGMP-2024
«*Acquisition du matériel sylvicole*»

1- Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le Bulletin officiel des annonces des marchés publics N°263 du 12 juin 2024.

2- Le Programme National d'Afforestation et de Reboisement (PRONAR), a obtenu des fonds de l'Etat congolais, dans le cadre du budget d'investissement, exercice 2024. Il a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché d'acquisition Du Matériel Sylvicole, réparti en deux lots :

- lot n°1 : trois tracteurs, trois charrues de quatre disques et trois pulvérisateurs de disques ;
- lot n°2 : matériels roulants (véhicules de terrain).
- 3- Ces fournitures sont à livrer à Brazzaville, au siège du PRONAR dans un délai de 60 jours.
- 4- La passation du Marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
- 5- Les candidats intéressés peuvent consulter le dossier d'appel d'offres au niveau du PRONAR et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse suivante : 1909 Rue Motaba Plateau des 15 ans (Derrière le CEG 8 Mars) Tél. : 06 977 74 11 – 06 675 59 90 B.P. : 1315 – Brazzaville, du lundi au vendredi de 7h30 à 15h00.
- 6- Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres et concernent, entre autres, la régularité de la situation du candidat par rapport à l'administration fiscale congolaise.

7- Les candidats intéressés peuvent également obtenir un dossier d'appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de cent cinquante mille (150 000) francs. La méthode de paiement sera au comptant.

8- Les offres devront être déposées sous pli fermé, contre récépissé, en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies et soumises à l'adresse ci-après : 1909 Rue Motaba Plateau des 15 ans (Derrière le CEG 8 Mars) Tél. : 06 977 74 11 – 06 675 59 90 B.P. : 1315 – Brazzaville - Congo, au plus tard le 30 août 2024 à 12h (heures locales TU+1) et devront porter les mentions suivantes :

«*Dossier d'appel d'offres*
N° AON-001/MEF/PRONAR/CGMP-2024
Acquisition du matériel sylvicole
A ouvrir qu'en séance de dépouillement du 30 août 2024 à 13h. »

9- Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : 1909 Rue Motaba Plateau des 15 ans (Derrière le CEG 8 Mars) Tél. : 06 977 74 11 – 06 675 59 90 B.P. : 1315 – Brazzaville, le 30 août 2024 à 13h.

10- Les soumissions doivent comprendre une garantie d'offre sous forme d'une garantie bancaire ou d'un chèque certifié d'un montant équivalent à un pourcent (1%) de la valeur de l'offre.

11- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

Le Secrétaire Permanent

François MANKESSI.-

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Mgr Abel Liluala a ordonné trois diacres et cinq prêtres

Après plusieurs années de formation en philosophie et en théologie, les grands séminaristes Anaël Bounbou, Chardel Bounbou et Sacré Gouby ont été admis au diaconat et les abbés Divin Paterne Moukambou, Ged Rodrigue Tsoumou, Josué Boutha, Paul-Paul Saturnin Mouanga et Steven Alix Makosso ont été jugés aptes à la vie sacerdotale. Ainsi, Mgr Abel Liluala a procédé à la célébration de sa toute première messe d'ordination diaconale et presbytérale couplée à la présentation de son pallium reçu la semaine dernière des mains du Saint-père, le Pape François. Il a aussi célébré en cette messe qui a eu lieu le samedi 13 juillet dernier en la cathédrale Saint Pierre Apôtre avec ses confrères l'abbé Benjamin Samanou et Franscisco Nionje, ses 30 ans de vie sacerdotale.

C'était en présence de Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, des aînés prêtres dans le sacerdoce venus de divers diocèses et archidiocèses du Congo. Une foule nombreuse de parents, amis et collègues des ordonnés a ajouté à la dimension festive de l'événement. Les autorités civiles et militaires, dont la ministre des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, Lydia Mikolo, le général de brigade Jean Olessongo Ondaye, commandant de la zone militaire de défense n°1 Pointe-Noire et Kouilou, étaient également présents. La messe a été animée avec des belles mélodies des chants de la chorale diocé-

timité grandissante et féconde, vous pourrez donner du fruit pour la gloire de Dieu. Mes chers fils, soyez pleins d'humilité. Laissez grandir en vous la conscience de n'être que des vases d'argile entre les mains du potier. Imitiez le Christ, votre seul modèle. Soyez des modèles du service. Ne quittez jamais le tablier du service», a affirmé Mgr Abel. Pour lui, les prêtres occupent une fonction d'Eglise qui ne doit pas

être une activité lucrative. Il les a donc exhortés à l'union et à la solidarité. Après l'homélie de Mgr Abel, ce fut le moment du rituel des ordinations. C'est sous un tonnerre d'applaudissements, de vivats, chants et de cris de joie que les nouveaux diacres et prêtres ont été ordonnés. Prêtres, ils ont été déclarés aptes à revêtir les ornements sacerdotaux, symboles du pouvoir dont ils ont été in-



NN.SS. Abel Liluala et Daniel Mizonzo accompagnés des nouveaux diacres et prêtres



Les nouveaux diacres et prêtres à l'honneur

saine. C'est l'abbé Benjamin Samanou, administrateur de la paroisse cathédrale Saint Pierre Apôtre, qui a souhaité la bienvenue à tous. Devant le peuple de Dieu, l'abbé Arnel Nsouamy Nsouamy a présenté les trois grands séminaristes pour le diaconat. Parmi les trois diacres, il y a eu les jumeaux Anaël et Chardel, nés le 5 mars 1995 à Pointe-Noire, et qui ont suivi le même parcours de formation jusqu'à l'admission au diaconat. L'abbé Sacré Destin est né, quant à lui, le 25 mai 1995 à Brazzaville. Après l'appel des candidats, et leur engagement au célibat, l'abbé Pompeu Raphaël Nzaou a, lui aussi, fait appel et présenté les candidats au presbytérat. Lesquels ont été acceptés par le peuple

de Dieu pour être ordonnés diacres et prêtres. Dans son homélie tirée de l'évangile selon Saint Jean (Jn17, 6, 14-19), Mgr Abel a parlé du pallium, comme signe distinctif des archevêques et du pape. C'est le symbole de l'autorité pontificale et symbole de la communion vivante et étroite entre les archevêques du monde entier et l'évêque de Rome: le pape. «Pour moi, cette joie est d'autant plus grande que pour la première fois, je vais ordonner des diacres et des prêtres. Mes très chers fils, c'est le Seigneur lui-même qui vous appelle et vous établit diacres et prêtres. Le maître de la mission, c'est le Christ. Puissiez-vous entretenir cette intimité profonde avec celui qui vous appelle et vous établit! Grâce à cette in-

vestis. Par l'onction de leurs mains et la réception symbolique de la patène et du calice, les nouveaux prêtres ont une mission lourde d'intercéder en faveur des hommes, de présenter à Dieu l'offrande de l'Eglise et du monde et de bénir leurs frères et sœurs. L'abbé Josué Boutha, nouveau prêtre, a dit que pour lui, c'était une grande joie d'être ordonné. «Notre joie est immense pour tout ce que le Seigneur a fait pour nous à travers ce sacrement, qui est un grand mystère», a-t-il dit.

Madocie
Déogratias MONGO

EGLISE EN AFRIQUE

Les secrétaires des Conférences épiscopales bientôt réunis à Brazzaville

Venus des quatre coins du continent et des îles, les secrétaires généraux des Conférences épiscopales nationales et régionales se réunissent à Brazzaville, au siège de l'Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC). Les assises se déroulent du 24 au 28 juillet 2024. Au terme de cette réunion, les participants vont commé-



Photo de famille

morer le 28 juillet, la fête patronale du SCEAM: «la Journée du SCEAM». La réunion est organisée par le Symposium des Conférences épiscopales d'Afrique et Madagascar (SCEAM) basé à Accra, au Ghana. Se tenant pour la première fois à Brazzaville, elle va plancher sur une série de dossiers et défis auxquels est confrontée l'Eglise du continent. Entre autres, les participants vont échanger sur la situation sociopolitique et ecclésiale de chaque région et Conférence. Les réflexions vont porter sur différentes thématiques: l'évangélisation; la formation permanente du peuple de Dieu et coresponsabilité dans l'Eglise comme famille de Dieu; le climat et environnement; l'œcuménisme et dialogue interreligieux; communication: technologie et évangélisation numérique.

A la fin de leurs travaux, dimanche 28 juillet 2024 (17^e dimanche ordinaire B), les participants célébreront la fête patronale du SCEAM: «la Journée du SCEAM» et le 80^e anniversaire de la basilique Sainte-Anne du Congo. D'ordinaire, la Journée du SCEAM est commémorée le 29 juillet de chaque année.

Aristide Ghislain NGOUMA

Erratum

Une faute a été commise à la Une de notre précédente édition et en page Vie de l'Eglise sur l'article consacré à la fête patronale de la cathédrale Sacré-Cœur. Au lieu de: «Trente chrétiens ont reçu le sacrement de la profession de foi», lire plutôt: «Trente chrétiens ont fait la profession de foi». Avec toutes nos excuses!

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
CABINET
PROGRAMME NATIONAL D'AFFORESTATION
ET DE REBOISEMENT (PRONAR)
CELLULE DE GESTION DES MARCHES
PUBLICS

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

N° AON-002/MEF/PRONAR/CGMP-2024
« Acquisition du matériel technique »

1- Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le Bulletin officiel des annonces des marchés publics N°263 du 12 juin 2024.

2-Le Programme National d'Afforestation et de Reboisement (PRONAR), a obtenu des fonds de l'Etat congolais, dans le cadre du budget d'investissement, exercice 2024. Il a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché d'acquisition du matériel technique, réparti en trois (3) lots ci-après:

- * Lot n°1 : Outils horticoles ;
- * Lot n°2 : Divers matériels techniques ;
- * Lot n°3 : Groupes électrogènes.

N.B : Les candidats peuvent soumissionner à un ou plusieurs lots du marché.

3- Ces fournitures sont à livrer à Brazzaville, au siège du PRONAR dans un délai de 60 jours.

4-La passation du Marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5- Les candidats intéressés peuvent consulter le dossier d'appel d'offres au niveau du PRONAR et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse suivante 1909 Rue Motaba Plateau des 15 ans (Derrière le CEG 8 Mars) Tél. : 06 977 74 11 – 06 675 59 90 B.P : 1315 – Brazzaville, du lundi au vendredi de 7h30 à 15h00.

6- Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres et concernent, entre autres, la régularité de la situation du candidat par rapport à l'administration fiscale congolaise.

7- Les candidats intéressés peuvent également obtenir un dossier d'appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de cent mille (100 000) francs. La méthode de paiement sera au comptant.

8- Les offres devront être déposées sous pli fermé, contre récépissé, en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies et soumises à l'adresse ci-après 1909 Rue Motaba Plateau des 15 ans (Derrière le CEG 8 Mars) Tél. : 06 977 74 11 – 06 675 59 90 B.P : 1315 – Brazzaville, au plus tard le 30 août 2024 à 12h (heures locales TU+1) et devront porter les mentions suivantes :

«Dossier d'appel d'offres
N° AON-002/MEF/PRONAR/CGMP-2024
Acquisition du matériel technique
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement du 30 août 2024 à 13h. »

9- Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : 1909 Rue Motaba Plateau des 15 ans (Derrière le CEG 8 Mars) Tél. : 06 977 74 11 – 06 675 59 90 B.P : 1315 – Brazzaville, le 30 août 2024 à 13h.

10- Les soumissions doivent comprendre une garantie d'offre sous forme d'une garantie bancaire ou d'un chèque certifié d'un montant équivalent à un pourcent (1%) de la valeur de l'offre.

11- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le

Secrétaire Permanent,
François MANKESSI.-

CLOTURE DE L'ANNEE PASTORALE 2023-2024 (ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE)

Mgr Guillaume Leschallier De Lisle a ordonné sept prêtres

Après la session pastorale diocésaine précédant la clôture de l'Année pastorale 2023-2024, dans l'archidiocèse de Brazzaville, tenue au siège de l'Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACE-RAC), la Place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville arborant les drapeaux de la République du Congo, du Saint-Siège et les couleurs vestimentaires des fidèles membres des mouvements d'apostolat et autres; a vibré de manière authentique, dimanche 14 juillet 2024, quinzième dimanche du temps ordinaire de l'Année liturgique B, à l'occasion de la messe de clôture de l'Année pastorale 2023-2024.

Au cours de cette messe, Mgr Guillaume Leschallier De Lisle, évêque auxiliaire et vicaire général de Meaux, en France; a conféré l'ordination presbytérale à sept diacres ayant bouclé avec succès leur stages diaconaux dans diverses structures de l'archidiocèse de Brazzaville, faisant d'eux des prêtres, des artisans de plus dans l'œuvre d'évangélisation. Ont reçu l'ordination presbytérale des mains de Mgr Guillaume Leschallier De Lisle, les abbés: Dixon Valdemar Diafouka Moubinougou, Hervé Pétroniide Kiyindou, Pensé Exaucé Malanda Ngongolo, Destin Bialel Mouanda, Ismaël Moutsamboté, Lyns Théogène Mouzita Balongana et Jofrey Dan Ruben Singou. Présidée par l'évêque auxiliaire de Meaux, la messe a été

et du bassin du Congo, accompagnée de son époux, M. François Soudan; Mme Claire Bodonyi, ambassadrice de France au Congo et



Mgr Guillaume Leschallier



Mgr Bienvenu Manamika



Les sept nouveaux prêtres



Les évêques, les nouveaux prêtres et leurs parents

conclébrée par NN.SS. Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC); Victor Abagna Mossa, archevêque émérite d'Owando; et plusieurs prêtres exerçant leur ministère sacerdotal aussi bien sur le territoire national qu'à l'étranger à l'instar des abbés: Vivien Carol Etoulo, secrétaire général de la CEC; Vincent Massengo, vicaire général de Brazzaville; Jean Gilbert Mavoungou, prêtre de l'archidiocèse de Pointe-Noire, prédicateur de la retraite des nouveaux ordonnés; Luc Augustin Samba, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville en mission au Canada; Simon Mahoungou, prêtre du diocèse de Kinkala, en mission à Grenoble, en France, etc. Plusieurs personnalités de divers rangs ont participé à cette eucharistie particulière: Mme Arlette Soudan Nonault, ministre de l'Environnement, du développement durable

et son époux; M. Louis Marie M. Nkoum-Ntseny, ambassadeur du Cameroun au Congo; le général Nianga Mbouala; le contre-amiral René Ganongo, commandant de la Marine nationale, et son épouse; le colonel-major, Rémy Ayayos Ikounga; M. Alain Milandou, maire de l'arrondissement 8, Madibou, etc. Au début de la célébration eucharistique, Mgr Guillaume Leschallier De Lisle a exprimé sa joie de la présider et de conférer l'ordination presbytérale aux sept candidats à l'honneur. Dans son mot de bienvenue, l'archevêque de Brazzaville a remercié l'évêque auxiliaire de Meaux d'avoir accepté de venir présider cette eucharistie marquant la clôture de l'Année pastorale et de conférer l'ordination aux sept nouveaux prêtres. Après l'appel des candidats au presbytérat, l'abbé Vincent Massengo a déclaré: «Père-évêque, la Sainte Eglise vous présente ces candidats et demande que vous les ordon-

niez pour la charge du presbytérat.» «Savez-vous s'ils ont les compétences requises?» a renchéri le célébrant principal. Le vicaire général de Brazzaville a affirmé ensuite: «Le peuple de Dieu a été consulté, ceux à qui il appartient d'en juger ont donné leur avis favorable. Et j'atteste qu'ils sont dignes d'être ordonnés prêtres.» «Avec l'aide du Seigneur, nous les choisissons pour l'ordre des prêtres», a conclu le président de la célébration. Au cours de l'homélie, Mgr Guillaume Leschallier De Lisle a abordé les attentes du peuple de Dieu auprès des nouveaux prêtres appelés à être et à demeurer des modèles pour les chrétiens vers qui, l'Eglise les envoie. De même, le prédicateur a interpellé les nouveaux prêtres afin qu'ils accomplissent avec zèle, courage, abnégation, exigence, joie et enthousiasme les missions qui sont les leurs auprès de leurs ouailles. Après l'homélie, a eu lieu, la suite et la fin de l'exécution du

rite d'ordination presbytérale marqué par la litanie des saints, la prière consécratoire, l'imposition des mains, la vêtue de la chasuble, l'onction des mains, la remise de la patène et du calice, le baiser de paix.

Au nom de ses six confrères nouvellement ordonnés, l'abbé Destin Bialel Mouanda a remercié tous ceux qui de loin ou de près les ont accompagnés jusqu'à ce jour de leur ordination presbytérale. Il a particulièrement remercié Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville de les avoir acceptés au sein du clergé diocésain de Brazzaville et Mgr Guillaume Leschallier De Lisle d'avoir consenti de présider cette eucharistie ayant eu pour coryphée l'abbé Crispin Massamba et animée par la chorale diocésaine Mgr Barthélémy Batantu qui célébrait à cette occasion ses 10 ans d'existence, les chœurs diocésains Les Amis du Grégorien et la Schola populaire.

L'évêque célébrant a dit merci à tous les participants à cette messe.

Intervenant en dernier lieu, l'archevêque de Brazzaville a remercié l'évêque auxiliaire de Meaux d'avoir effectué le déplacement de Brazzaville pour présider cette eucharistie et consacrer sept nouveaux prêtres. Après un briefing sur la session diocésaine ayant précédé cette messe, tout en remerciant les participants à ces assises diocésaines, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a déclaré close l'Année pastorale 2023-2024.

Gislain Wilfrid BOUMBA

XVI^e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE – ANNEE-B

«Venez... et reposez-vous un peu»!

Textes: Jr 23,1-6; Ps 22 (23),1-2ab,2c-3,4,5,6; Ep 2,13-18; Mc 6,30-34

L'évangile de ce dimanche porte notre attention sur deux épisodes d'activité missionnaire intense, dans la vie de Jésus avec ses disciples, deux situations dynamiques, séparées pourtant par un moment de pause et de réflexion, voulu par le Maître Lui-même. C'est un récit qui peut bien nous concerner, dans ses motivations profondes. Essayons donc de les retracer!

Jésus avait envoyé ses disciples en mission deux par deux - on l'a écouté dans l'évangile du dimanche dernier. Ils étaient partis, en proclamant la conversion, expulsant les démons, guérissant les malades. Pour les disciples, il s'agissait de la première expérience de responsabilité apostolique, et on peut deviner qu'ils avaient plein de choses à raconter à Jésus: les succès, les fatigues, même des incertitudes et des déceptions. L'évangile de Luc nous révèle aussi une autre mission, confiée aux 72 disciples, de laquelle ils étaient rentrés enthousiastes, car - ils narraient - même les démons étaient soumis au nom de Jésus.

Les narrations des disciples répondaient à des exigences précises: ne pas s'approprier l'activité accomplie, mais rendre compte au Seigneur, qui reste toujours le seul sujet de la Parole et de la Grâce qui sauvent; activer une confrontation réciproque parmi les disciples, très importante pour apprendre les uns des autres, faire trésor des expériences de chacun, relativiser un peu les succès dont chacun pourrait s'enorgueillir, assouplir un peu les déceptions, qui très souvent appartiennent aux autres aussi; ne rendre qu'au Seigneur la gloire et continuer à apprendre de Lui. Quel modèle de vie et de communion pour tous les opérateurs pastoraux, nous pouvons trouver dans cette méthode de Jésus? La mission évangélisatrice n'est jamais une activité d'entrepreneurs privés, chacun ne rendant compte qu'à soi-même. La pastorale exige la confrontation, la disponibilité à apprendre avec humilité, la prière commune, le discernement communautaire, la docilité de se confier à celui qui a envoyé. Mais il s'agit aussi, plus en général, d'une exigence humaine et chrétienne: absolutiser ses projets et ses convictions conduisent toujours à la défaite, tandis que la confrontation fraternelle permet souvent d'accueillir la lumière de l'Esprit.

Après cette première expérience d'intense travail missionnaire, après les avoir écoutés, Jésus appelle les disciples à se retirer avec lui et à se reposer un peu. C'est la deuxième motivation de la pause: le repos. Il ne s'agit pas d'un luxe oisif. Le corps en a besoin, mais l'esprit aussi, même davantage. Jésus éduque ses disciples à la rationalisation de leurs énergies physiques et spirituelles, à ne se faire avoir par un activisme trompeur, qui nous fait croire d'être nous-mêmes la source et la raison de notre travail. Le repos est quand même une étape, pas la destination (seulement le repos éternel est destination ultime, mais là il ne s'agira pas d'une absence d'activité, plutôt d'une plénitude d'amour). Sur la terre, le repos doit toujours laisser sa place à un élan nouveau. Et voilà que, même dans ce récit, la pause ne dure pas: les foules sont animées par un désir si fort qu'elles dépassent toutes les difficultés, pour retrouver Jésus et arriver jusqu'à Lui.

Quand Jésus voit les foules, il montre que l'exigence du repos est relative, il y a une hiérarchie de valeurs, et maintenant on est devant une valeur plus urgente. Tandis que ses disciples ont leur Maître, Jésus voit les foules comme des brebis qui n'ont pas de berger. La priorité maintenant est au soin pour ces brebis.

La source du discernement de Jésus, le critère qui lui fait immédiatement changer ses programmes, a un nom précis: la compassion.

Que la compassion soit la plus grande motivation de nos choix: partir ou rester, agir ou s'arrêter, offrir ses convictions ou changer d'avis. La compassion, en effet, n'est pas un sentiment qui nous fait «déroger» de nos devoirs ou de la justice. La compassion est l'esprit de la loi et la source de nos devoirs, le critère qui nous permet d'examiner nos actions et de les faire repartir toujours de la vérité et d'un amour plus grand.

P. Francesco BRANCACCIO (Catanzaro, Italie)

NECROLOGIE

Mme Colette Kouzoungou, les enfants, petits-enfants et toute la famille ont la douleur d'annoncer le décès de leur époux, père et grand-père, Félix KOUZOUNGOU, agent retraité de Total, survenu en France, le jeudi 11 juillet 2024. Le programme des funérailles sera communiqué ultérieurement.



CONCOURS INNOVATION

Congo Engineering & services remporte le concours

Dans le cadre de la première conférence internationale sur l'afforestation et le reboisement (CIAR), le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) a organisé le 4 juillet 2024 à Kintélé, le concours d'innovation HACK4FOREST. Dix groupes de 40 jeunes (20 filles et 20 garçons) ont présenté leur projet: Das, O-Tey, Treedrone, Ecole verte, Smartflore, Litia, Green innovation, Teechwood, Congo Engineering & services et Tech4forest. A l'issue de ce concours, cinq groupes ont été retenus: Congo Engineering & services qui a occupé la première place, O-Tey, Green innovation, Ecole verte et Treedrone.



Adama-Dian Barry félicitant le groupe Congo Engineering & services

Ce concours a eu pour thème: «Jeunesse engagement et innovation et technologiques dans la protection de la forêt». Il a permis d'identifier des solutions innovantes et technologiques afin de faire face aux problèmes de déboisement et accélérer l'afforestation. Les cinq groupes retenus seront incubés par le projet Agri-tech. Les critères de sélection ont été la qualité de la solution, le caractère innovant du projet, la fiabilité technique, la présentation globale, et la réponse aux questions.

Le projet du groupe Congo Engineering & services s'intitule «la production de plants de palétuvier pour la réhabilitation des mangroves dégradés. Son but est d'optimiser la production des plants de palétuvier en apportant des solutions techniques et spécifiques pour le développement et la lutte contre le réchauffement climatique».

«Etant ressortissant d'une école agronomique, environnement et de foresterie, c'est un grand plaisir pour moi d'avoir participé à cette compétition et d'être vainqueur. J'encourage ce genre d'initiative qui donne aux jeunes la possibilité d'exposer leur ingéniosité, parce qu'en Afrique, on peut faire mieux», a précisé le chef d'équipe Congo Engineering & services.

La représentante du PNUD au Congo, Adama-Dian Barry a félicité les innovateurs pour leur présentation. «Je pense que les innovateurs qui ont reçu du mérite, ont vraiment de la valeur parce qu'ils ont pu dépasser ce premier pas. Et c'est dans cet esprit que je voudrais appeler les autres à oser encore faire ce premier pas. C'est dans ces innovations que se trouvent les solutions que l'Afrique est en train de rechercher. Donc il faut oser aller à leur expérimentation. Mon souhait est que ces jeunes créatifs puissent effectivement continuer à collaborer ensemble», a-t-elle dit.

Le directeur général de la jeunesse, Jycert Rochar Loukanou, a souligné que l'engagement et la passion pour la préservation de la planète sont non seulement inspirants, mais aussi essentiels dans la lutte contre le changement climatique. «Ces jeunes formés en dix équipes dynamiques, composées chacune de deux jeunes filles et de jeunes garçons, ont démontré que l'innovation et la collaboration sont au cœur des solutions pour un avenir durable. Grâce au partenariat entre le Gouvernement et le PNUD, ils ont développé des projets collectifs ambitieux. Nous avons vu des initiatives scientifiques exceptionnelles qui touchent à divers aspects de la préservation de l'environnement, allant jusqu'à la création d'emplois».

Le directeur général a remercié et félicité tous ceux qui ont concouru. Il a réaffirmé que les portes resteront ouvertes pour accompagner les projets des jeunes jusqu'à leur maturation et leur réalisation.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

"Le développement est le nouveau nom de la paix" (Pape Paul VI)

HYDROCARBURES

Définir les perspectives de l'industrie pétrolière et gazière

Le ministre des Hydrocarbures Bruno Jean Richard Itoua, vice-président de l'Organisation des Producteurs de pétrole africains (APPO), a présidé les travaux de la 18ème réunion ordinaire du conseil exécutif de cette institution internationale en charge, en autres, de la régulation de l'aval pétrolier, du 8 au 11 juillet 2024 à Kintélé. Cette réunion a connu la participation du Dr Omar Farouk Ibrahim, secrétaire général de l'APPO, et de 18 représentants des Etats membres. C'était pour définir les perspectives de l'industrie pétrolière et gazière à l'ère de la transition énergétique.

Parmi les questions abordées: l'accélération d'un certain nombre de projets, la mise en place de la Banque africaine de l'énergie (une institution chargée de financer la transition énergétique dans le continent). Il est nécessaire de doter le continent d'un instrument autonome en vue de permettre aux pays membres de faire face aux défis de l'industrie pétrolière et gazière. Pour le ministre Itoua, «il s'agit par rapport au premier des défis que nous avons à affronter... probablement du projet le plus important que nous avons à réaliser dans les semaines et les mois à venir. Nous croyons que ce projet est l'un des leviers qui sauvera l'industrie pétrolière et gazière. Nous exhortons les groupes de travail à redoubler d'efforts, pour veiller au décollage effectif de la banque africaine de l'énergie», a-t-il dit.

Cette réunion a aussi évoqué la nécessité d'impulser une stratégie visant à accélérer la transition énergétique, notamment en s'appuyant sur les centres d'excellence, des séminaires et des programmes de formation pour lutter contre le l'étaucha-



Photo de famille à l'issue de la réunion

ge du gaz, améliorer le contenu local, promouvoir la recherche et le développement. L'APPO s'est aussi satisfait de progrès enregistrés ces dernières années. «Nous venons, au nom du conseil des ministres saluer la vision de créer des centres d'excellence dans le secteur pétrolier et gazier, pour relever le défi de la technologie et de l'expertise. La série de réunions tenues entre les directeurs des sociétés pétrolières et gazières nationales, des pays membres de l'APPO au cours des deux dernières années, ainsi que les réunions du forum des directeurs des institutions

de recherche et de formation organisées par le secrétariat de l'APPO, constituent des signes indéniables pour relever les défis liés au pétrole, à la technologie et à l'expertise auxquels nous sommes confrontés en tant que membres de l'APPO. Nous saluons les mesures prises par le secrétariat général au regard de la promotion

transformation locale des infrastructures, pour le développement durable du continent. Ainsi, Dr Omar Farouk Ibrahim, Secrétaire général de l'APPO, a énuméré: «l'industrie pétrolière et gazière fait face à trois défis majeurs: le financement des projets pétroliers, la maîtrise de la technologie et de l'expertise, et le défi du marché

dans le cadre de la mise en œuvre d'un réseau d'oléoducs de l'Afrique centrale qui vise à relier 11 pays de l'Afrique centrale par un oléoduc complet du pétrole, des produits pétroliers et de gaz», a souligné le vice-président de l'APPO.

En collaboration avec Afreximbank, l'APPO entend relever les défis auxquels le secteur des hydrocarbures est confronté. Pour réussir cette collaboration, il ressort de la rencontre de Kintélé que les pays membres ont l'obligation à travers leurs actions de se donner la main d'association pour répondre aux défis de la technologie pour une

et de l'infrastructure». De 8 pays à sa création, l'APPO compte actuellement 18 pays membres à part entière: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Gabon, Ghana, Guinée équatoriale, Libye, Namibie, Niger, Nigeria, Sénégal et Tchad. L'APPO compte un Membre Honoraire, la République Bolivarienne du Venezuela. La Présidence de l'organisation est tourmente. Elle est actuellement assurée par Adolphe Moudiki, Plénipotentiaire du Cameroun auprès de l'APPO.

Gaule D'AMBERT

COOPÉRATION

Signature du 6e amendement de l'accord de subvention entre le Congo et les USA

Dans le cadre de la coopération Congo-Etats-Unis d'Amérique, le Gouvernement a procédé, le 1er juillet 2024, à Brazzaville, à la signature du 6e amendement de l'accord de subvention pour l'objectif de développement (DOAG), avec l'ambassade des Etats Unis d'Amérique au Congo et l'Agence américaine pour le développement international (USAID). Cette cérémonie a été couplée à la remise de matériels et de chèques aux ONG bénéficiaires de l'appui du projet «Conservation Through Economic Empowerment in the Republic of Congo (CEERC)» pour promouvoir les petites et moyennes entreprises promouvoir l'amélioration du bien-être social afin de réduire la surexploitation des animaux sauvages et la destruction des forêts au Congo».

Le document a été signé, pour le Gouvernement, par Mme Ghislaine Ingrid Olga Ebouka-Babackas, ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale, et pour les Etats Unis d'Amérique, par Eugène Young, ambassadeur des Etats Unis d'Amérique au Congo, et Zeric Smith, directeur de mission régional adjoint de l'Agence américaine pour le développement international (USAID), en présence des ministres Rosalie Matondo de l'Economie forestière; Jacqueline Lydia Mikolo, des Peti-



Photo de famille à la fin de la cérémonie

tes et moyennes entreprises et de l'artisanat, et Lydie Pongault, de l'industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs.

La signature du 6e amendement a permis de proroger l'accord jusqu'au 29 septembre 2026; il est aligné au Plan national de développement (PND) 2022-2026. Le montant de la subvention après le 6e amendement a permis l'augmentation de soixante millions de dollars américains pour faire face aux défis de l'environnement. Le premier amendement était intervenu en 2020. Zeric Smith, directeur de mission régional adjoint de l'USAID résidant à Kinshasa, a précisé que le DOAG voudrait simplement dire accord de subvention pour l'objectif de développement.

L'ambassadeur des USA au Congo a souligné que cette signature consolide les relations entre le Congo et les Etats Unis d'Amérique. «Je tiens à souligner les relations mutuellement bénéfiques et respec-

ctueuses entre nos deux Gouvernements. Cette signature est un élément essentiel à notre réussite, car nous cherchons à offrir le meilleur avenir à nos populations respectives», a dit Eugène Young. A son tour, Mme Ghislaine Ingrid Olga Ebouka-Babackas a exprimé la reconnaissance du Congo à l'égard du Gouvernement américain pour sa contribution à entretenir une étroite coopération dans le domaine de l'économie verte.

Cette occasion a permis au projet CEERC de remettre aux groupements des départements de la Sangha et de la Likouala des appuis dans le paysage forestier. Au total, quatorze groupements agricoles des districts de Pokola et Sembé, ainsi que la coopérative Nkia ya Nzamba ont reçu des subventions financières. Douze groupements travaillant sur le cacao ont reçu des matériels et équipements, composés de tricycles, de casseroles et de bien d'autres accessoires d'une valeur totale de 120.658.000

de FCFA. Deux groupements évoluant sur les produits forestiers non ligneux (PFNL) ont reçu des matériels et des équipements d'une valeur de 18.718.000 de FCFA. La coopérative Nkia ya Nzamba a eu une subvention financière d'une valeur à 47.530.000 FCFA. Le projet CEERC est financé par l'Agence américaine pour le développement international (USAID) dans le cadre du Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE).

«Nous allons de plus en plus parler de l'économie forestière, de la valeur que nous apporte les écosystèmes forestiers et des petites et moyennes entreprises forestières. Les Etats Unis d'Amérique nous montrent déjà la voie de ce que les écosystèmes peuvent apporter comme revenus», avait déclaré Mme Rosalie Matondo avant la signature de l'accord.

Philippe BANZ

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET PROFESSIONNEL
CABINET
CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS
SECRETARIAT PERMANENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progress

AVIS SPECIFIQUE D'APPEL D'OFFRES N° AON/004/ METP/CGMP/SP/2024 TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT R+1 DE SIX (6) SALLES DE CLASSE AU LYCEE TECHNIQUE COMMERCIAL OCH DE POINTE NOIRE

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Spécifique de Passation des Marchés paru dans le journal officiel.

2. Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) a bénéficié d'une allocation au titre du budget de l'Etat, exercice 2024, volet investissement et veut utiliser une partie de celle-ci pour financer les travaux de: «**construction d'un bâtiment R+1 de six (6) salles de classe au lycée technique commercial OCH de Pointe Noire** » (projet pluriannuel) et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

* Construction de la fondation du bâtiment jusqu'au plancher (des fouilles jusqu'au plancher).

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir

des informations auprès de la cellule de gestion des marchés publics du METP, sis, immeuble ex-Voix de la Révolution, face stade Marchand et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures.

4. Le délai d'exécution des travaux est de **deux (02) mois** au plus tôt et **trois (3) mois** au plus tard, à compter de la date de démarrage des travaux.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable de **cent vingt cinquante mille (125 000) francs CFA**.

6- Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le **31 juillet 2024 à 14 heures** précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

7- Les offres seront ouvertes le **01 août 2024 à 11 heures**, dans la salle de réunion du CEFA bâtiment, froid et climatisation, à côté du lycée technique industriel 1er mai, en présence des représentants des candidats.

8- Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de **Deux millions cinq cent mille (2 500 000) Francs CFA**.

9- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **cent-vingt (120) jours** à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 27 Juin 2024

Le Ministre,

Ghislain Thierry MAGUessa EBOMÉ

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° AON/003/METP/CGMP/SP/2024. ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DU CET DE SEMBE (SANGHA)

1. Dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2024, volet investissement, le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) a bénéficié d'une allocation et entend utiliser une partie de ces fonds pour l'**Acquisition des équipements du CET de SEMBE**.

2. Le METP sollicite, pour cela, des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour l'**Acquisition des équipements du CET de SEMBE**.

3. La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la

Cellule de Gestion des Marchés Publics du METP (2ème étage, immeuble ex-voix de la révolution en face du stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable d'un montant **Cent vingt-cinq mille (125.000) Francs CFA**.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le **31 juillet 2024 à 14 heures précises**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le **01 août 2024 à 11 heures**, en

présence des représentants des candidats.

7. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant équivalant à **Cinq cent mille (500.000) Francs CFA**.

8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 27 Juin 2024

Le Ministre,

Ghislain Thierry MAGUessa EBOMÉ

SERVICES SOCIAUX

Comment a été exécuté le budget 2023?

C'est à cette question que va tenter de répondre la campagne Publiez ce que vous payez (PCQVP) qui effectue depuis le 13 juin 2024 une mission de suivi des investissements publics dans les domaines de la santé, de l'hydraulique et de l'énergie. Le jeu en vaut la chandelle... Pour la bonne gouvernance.

Les revoilà sur le terrain ! Après la publication du rapport sur les investissements publics dans le secteur de la santé et la dissémination de l'étude sur le suivi des investissements publics dans le domaine de l'eau et de l'électricité au Congo-Brazzaville, des membres de la campagne Publiez ce que vous payez (PCQVP) se lancent de nouveau à l'assaut des informations et des données relatives aux projets inscrits dans le budget national exercice 2023. Ce sont au total 144 projets qui seront suivis, soit 111 dans le domaine de la santé, 20 dans le secteur de l'énergie et 13 dans celui de l'eau. Du 13 juin au 8 juillet 2024, des membres des ONG qui font partie de PCQVP procéderont par des enquêtes de terrain, des échanges avec des fonctionnaires des administrations concernées afin de comparer et analyser les données recueillies lors de la recherche documentaire faite en amont. L'initiative n'est pas la première au Congo. Depuis 2014 la campagne composée de six ONG engagées dans la défense et la promotion des droits humains dont la Commission justice et paix (CJP) de l'archidiocèse de Pointe-Noire épluche des exercices budgétaires dans leurs moindres détails, afin d'en jauger le degré de transparence et *in fine* leur impact

sur la vie des Congolais. «*Nous avons montré dans ce rapport des investissements publics qui ont été réalisés dans le cadre de l'accès à l'électricité, mais, on se pose toujours la question de savoir quelle est la qualité de l'électricité que nous avons compte tenu de tous ces investissements qui ont été réalisés dans ce domaine*», a expliqué récemment sur la chaîne de Radio France internationale (RFI), Brice Makosso, secrétaire permanent de la Commission justice et paix et coordonnateur de PCQVP. C'était au lendemain de la publication en mai dernier, du rapport sur les projets inscrits dans les exercices budgétaires 2020, 2021 et 2022. Malheureusement, très souvent, les rapports ont toujours révélé d'importants contrastes entre les réalisations et les ordonnancements. «*Le rapport réalisé après étude révèle que seulement 2% des projets prévus ont été jugés exécutés, contre 54 % non exécutés. Les projets en cours d'exécution ont une proportion similaire aux projets exécutés (2%). Cependant l'information n'a pas été rendue disponible pour 34% de projets et 5% de projets sont méconnus des responsables des structures sanitaires*», peut-on lire dans le dernier rapport sur la santé. Écart, opacité,... Comme d'habitude? Mais si l'initiative procède de la



Il arrive que certains produits manquent dans des officines officielles

volonté de la société civile de participer à des évolutions significatives au sujet de la gestion de la chose publique pour que les Congolais jouissent pleinement de leurs ressources, PCQVP fera-t-elle cette fois-ci, état de changements réels et concrets dans son rapport à venir? La question a beau paraître tendancieuse, elle ne saurait cependant dissimuler des attitudes peu amènes dont l'ignorance ou presque de multiples recommandations formulées depuis plus de 10 ans par PCQVP. Parmi ces recommandations ignorées, l'absence de publication de l'information et des documents budgétaires sur le site web des institutions compétentes comme le recommande l'article 63 de la loi N° 10-2017 du 9 mars 2017 portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques. Il y a également l'absence d'appui des initiatives des médias et de la société civile sur la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques, comme

le stipule l'article 67 de ladite loi. Il y a aussi et surtout la rétention de l'information par certains responsables qui ferment les portes de leurs structures aux médias, alors que la Charte des professionnels de la communication de mai 1992 actualisée lors des Assises de la presse d'octobre 2018 définit l'accès à l'information comme un droit fondamental qu'on ne saurait violer sous quelque prétexte que ce soit. Les administrations concernées dont les ministères de tutelle ont, comme d'habitude, été avisées du passage des enquêteurs, devraient cette fois-ci revisiter leurs méthodes en matière de collaboration avec les ONG et les médias. Il y va en effet, de la nécessité de corriger les insuffisances des politiques gouvernementales telles que le Plan national de développement (PND) 2022-2026, défini par le Président Denis Sassou-Nguesso comme «*gage de lendemains meilleurs et plus prometteurs*».

John NDIINGA NGOMA

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Les étudiants membres formés à la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation

Dans le souci de voir réussir sur le plan professionnel les étudiants des établissements membres de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), le bureau de Brazzaville dirigé par le Pr Edouard Ngamoutsika a organisé au profit de ces étudiants une formation à la rédaction d'un curriculum vitae (CV) attrayant et d'une lettre de motivation convaincante. C'était du 20 au 22 juin 2024 à Brazzaville.

Pour le représentant de l'AUF au Congo, cette formation s'inscrivait dans la trajectoire des activités régulières du bureau pays et aussi des activités relevant du centre d'employabilité francophone qui a pour objectif d'accompagner les jeunes à s'imprégner des outils nécessaires pour s'insérer dans le milieu professionnel. «*Aujourd'hui, on parle de motivation. Et ces jeunes doivent savoir comment présenter une lettre de motivation et un CV pour espérer attirer l'attention de l'employeur afin d'être mieux positionner pour décrocher un emploi*», a fait savoir le Pr Edouard Ngamoutsika. Il est évident que l'AUF est une organisation apolitique, cependant à

travers le centre d'employabilité francophone, cette institution universitaire internationale apporte sa contribution à la promotion de l'épanouissement de la jeunesse au plan professionnel comme le prônent les plus hautes autorités congolaises qui ont décrété cette année 2024, année de la jeunesse. Au sortir de la formation, plusieurs étudiants ont exprimé leur reconnaissance à l'AUF, pour ces formations gratuites qu'elle leur offre. Julien Otounou, étudiant à la faculté de Droit de l'Université Marien Ngouabi (UMNG), a indiqué : «*grâce à cette formation, je sais faire la différence entre la lettre de motivation pour demander un emploi et la lettre de motivation pour solliciter un stage. Les formateurs nous ont appris ce qu'il faut mettre en exergue dans une lettre quand nous avons besoin d'un stage. Ce ne sera pas nos expériences professionnelles, mais nos formations. Un grand merci à l'AUF qui ne nous a de-*



Le Pr Ngamoutsika (à g.) pendant la formation.

mandé aucun rond». Irame Kouanga étudiant en géographie physique (UMNG) a, pour sa part, estimé que cette formation a été une occasion en or pour des jeunes qu'ils sont, sans expérience, ni compétence dans la rédaction des textes qui accompagnent dans la recherche de l'emploi. «*J'espère que cette formations va aussi profiter à d'autres étudiants qui n'ont pas pu prendre part*». Pour Dorcas Josée Loumingou, étudiante en carrière judiciaire et sciences criminelles à l'Université internationale de Brazzaville (UIB), «*on n'apprendra jamais assez. Il est vrai que j'ai déjà postulé à plusieurs offres, mais ce que j'ai*

appris pendant cette formation a renforcé mes compétences. J'incite les jeunes à s'approprier ces formations», a-t-elle dit. Cette formation sur la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation a précédé celles de la prise de parole en public, la rédaction d'un business plan, l'entretien d'embauche... Le bureau de l'AUF-Brazzaville envisage plusieurs activités, entre autres, la formation des informaticiens sur certains logiciels ; comment utiliser Teams, zoom ; ma thèse en 180 secondes ; la semaine du jeune entrepreneur.

Gaule D'AMBERT

GASTRONOMIE

Me Jules Michael Matingou gratifié de la médaille d'or

Invité à la première Journée du salon des héros en RDC, avec les chefs cuisiniers du monde, Me Jules Michael Matingou, chef cuisinier au domaine présidentiel, s'est vu décerner le titre d'ambassadeur *best of* gastronomie et gratifié de la médaille d'or. Il a reçu l'invitation à participer au salon de l'alimentation de Paris, en novembre prochain.

Pour le récipiendaire, cette distinction est un honneur et une reconnaissance. «*La RDC m'a élevé, honoré, reconnu mes mérites et m'a donné la place que je mérite. C'est une opportunité qui vient d'être ouverte pour moi*», a-t-il dit.

Pour lui, la gastronomie est le métier du ciel. «*Tout ce que nous faisons, c'est grâce à Dieu*», a-t-il confié.

Il a lancé un appel au Gouvernement congolais pour qu'il aide les jeunes qui veulent se lancer dans la gastronomie.

«*La cuisine congolaise est parmi les plus belles d'Afrique*», a-t-il affirmé. D'où son challenge. «*Innover cette cuisine pour qu'elle soit notre emblème national*», a dit le chef cuisinier.

Malgré cette distinction internationale, Me Jules Michael Matingou a, néanmoins, un regret, celui de ne jamais avoir été honoré dans son pays, le Congo. «*Chaque fois que j'essaie de frapper, elles me sont toujours fermées. J'ai vraiment du talent*», a-t-il affirmé, tout en remerciant son chef, le colonel major Fabrice Makaya, pour tout ce qu'il fait pour lui, ses parents et amis.

Pour tout contact, le jeune Matingou est présent dans les réseaux sociaux, notamment sur *best of* gastronomie, Facebook, WhatsApp et Mktraiteur.

KAUD

ASSOCIATION CLAUDE RAYANN DZIENGUE

Don de vivres à l'orphelinat maison d'enfance Cardinal Emile Biayenda

L'Association Claude Rayann Dziengué, créée en mémoire de leur condisciple par les élèves de l'école Saint François d'Assise, située non loin de l'Institut français du Congo, a fait un don de vivres aux enfants de l'orphelinat Maison d'enfance Cardinal Emile Biayenda, du quartier Diata, à Brazzaville. C'était le mercredi 3 juillet 2024.

L'association a été conduite par sa présidente, Antoinette Julienne Prisvie De-Tcicaya, élève en terminale C, accompagnée de quelques membres.

Remettant le don, la présidente de cette association a



Antoinette De-Tcicaya remettant le don à la Sr Josephine Biyela

expliqué les raisons de sa création et le choix porté sur les orphelins. «*Notre condisciple était mort d'un cancer à l'âge de 16 ans, en France, le 11 octobre 2023. Sa perte a été très douloureuse pour nous. Aujourd'hui, le 3 juillet, c'est sa date de naissance. On a voulu penser à lui pour montrer que la mort n'arrête par l'amour. On a pris la décision de créer cette association, parce que ce garçon aimait beaucoup les enfants. De son vivant, on avait l'habitude de partager aux enfants. C'est pourquoi, nous avons pensé aux orphelins. Le but premier de notre association est de venir en aide aux orphelins et surtout les personnes atteintes du cancer, parce que notre collègue est mort de cette maladie*», a-t-elle dit.

La Sœur Josephine Biyela, responsable de l'orphelinat, a remercié les bienfaiteurs pour leur geste charitable. «*Nous avons 36 enfants, dont 7 garçons et 29 filles. Nous recevons les enfants à partir de 3 ans jusqu'à 10 ans. Au nom de tous les enfants, nous vous disons grand merci. Pendant les vacances, tel que maintenant, il est difficile de recevoir un don. Souvent, nous avons des dons pendant les fêtes, notamment de fin d'année. Chaque jour, on m'amène des enfants, malheureusement, je n'ai pas assez d'espace. Je demande aux citoyens de bonne volonté de nous venir en aide*».

Les donateurs ont rassuré de continuer à poser de pareils gestes pour le bien-être de ces enfants qui, d'ailleurs, n'ont pas souhaité être dans cette situation.

Philippe BANZ

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET PROFESSIONNEL
CABINET
CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS
SECRETARIAT PERMANENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

AVIS SPECIFIQUE D'APPEL D'OFFRES N° AON/005/ METP/CGMP/SP/2024 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE TECHNIQUE MIXTE DU KOUILOU A LOANGO

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Spécifique de Passation des Marchés paru dans le journal officiel.

2. Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) a bénéficié d'une allocation au titre du budget de l'Etat, exercice 2024, volet investissement et veut utiliser une partie de celle-ci pour financer les travaux de : «**construction du lycée technique mixte du Kouilou à Loango**» et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

- * Construction d'un bâtiment R+1 avec six (6) salles de classes ;
- * Un bloc administratif ;
- * Un bloc sanitaire ;
- * Un atelier ;

- * Deux (2) logements d'astreinte ;
- * Une bache à eau et un forage.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la cellule de gestion des marchés publics du METP, sis, immeuble ex-Voix de la Révolution, face stade Marchand et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures.

4. Le délai d'exécution des travaux est de **six (06) mois** au plus tôt et **huit (8) mois** au plus tard, à compter de la date de démarrage des travaux.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable de **cent vingt cinquante mille (125 000) francs CFA**.

6- Les offres devront être soumises à l'adresse susmen-

tionnée au plus tard le **31 juillet 2024 à 14 heures** précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

7- Les offres seront ouvertes le **01 août 2024 à 11 heures**, dans la salle de réunion du CEFA bâtiment, froid et climatisation, à côté du lycée technique industriel 1er mai, en présence des représentants des candidats.

8- Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de **Douze millions cinq cent mille (12 500 000) Francs CFA**.

9- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent-vingt (120) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 27 Juin 2024

Le Ministre,

Christian Thierry MAGUessa EBOMÉ

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET PROFESSIONNEL
CABINET
CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS
SECRETARIAT PERMANENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

AVIS SPECIFIQUE D'APPEL D'OFFRES N° AON/007/ METP/CGMP/SP/2024 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE TECHNIQUE INDUSTRIEL DE MINDOULI DANS LE POOL

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Spécifique de Passation des Marchés paru dans le journal officiel.

2. Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) a bénéficié d'une allocation au titre du budget de l'Etat, exercice 2024, volet investissement et veut utiliser une partie de celle-ci pour financer les travaux de : «**construction du Lycée technique industriel de Mindouli dans le Pool** » et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

- * Construction d'un bâtiment de trois (3) salles de classe ;
- * D'un bloc administratif ;
- * D'un bloc sanitaire ;

- * Deux (2) logements d'astreinte ;
- * D'une bache à eau et un forage.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la cellule de gestion des marchés publics du METP, sise, immeuble ex-Voix de la Révolution, face stade Marchand et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures.

4. Le délai d'exécution des travaux est de **deux (02) mois** au plus tôt et **trois (3) mois** au plus tard, à compter de la date de démarrage des travaux.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable de **cent vingt cinquante mille (125 000) francs CFA**.

6- Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le **31 juillet 2024 à 14**

heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

7- Les offres seront ouvertes le **01 août 2024 à 11 heures**, dans la salle de réunion du CEFA bâtiment, froid et climatisation, à côté du lycée technique industriel 1er mai, en présence des représentants des candidats.

8- Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de **Cinq millions (5 000 000) Francs CFA**.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **cent-vingt (120) jours** à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 27 Juin 2024

Le Ministre,

Christian Thierry MAGUessa EBOMÉ

BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE KINKALA (POOL)

"Introduction à la diaspora congolaise", de Destin Jésus Sondzo déjà dans les rayons

A la faveur de son séjour à Kinkala, chef-lieu du département du Pool, le 18 juin dernier à l'occasion de la présentation du livre de sa consœur Jojo M. Masounga, l'écrivain Destin Jésus Sondzo a saisi cette opportunité pour offrir son livre titré: "Introduction à la diaspora congolaise" à la bibliothèque départementale de cette localité. Réceptionné par Mme Solange Mbemba, directrice départementale du livre et de la lecture publique, qui s'est réjouie de cette dotation dont l'utilité est de mise étant donné qu'il parle des problèmes d'intégration et la réintégration de la diaspora au Congo. Il fait déjà la joie et la curiosité des lecteurs de cette bibliothèque. De quoi parle ce livre?

"Introduction à la diaspora congolaise", de l'écrivain Destin Jésus Sondzo, docteur en gestion de communication, est un livre qui garnit déjà les rayons de certaines bibliothèques congolaises, depuis sa dédicace, le 25 février 2024 à Brazzaville. Paru aux éditions Okiera, ce livre de 170 pages pose le problème de l'intégration et de la réintégration des Congolais de l'étranger. L'auteur va jusqu'à faire une esquisse de palettes de propositions pour associer la diaspora aux problématiques de développement du Congo. Une diaspora qui doit maintenir le lien avec la patrie mère et envisager son retour pour certaines compétences pouvant booster le développement du pays. Dans sa veste de Congolais résidant en Belgique depuis 2006, Destin Jésus

Sondzo crée ici la passerelle entre le Congo et sa diaspora. "La logique des écrivains, c'est d'observer les situations de la société. C'est ce que j'ai fait. J'ai observé la situation de la société "diasporique", cette société à moi. C'est pour ces raisons et le souci de mettre en relation le Congo-Brazzaville et ceux qui sont à l'étranger que j'ai écrit ce livre, parce que nous remarquons qu'il y a un manque de communication". Dans le département des Congolais de l'étranger, poursuit-il, "il y a des choses qui se font, mais il ne communique pas assez. Donc, dans l'ouvrage, j'ai premièrement présenté le Congo-Brazzaville; la diaspora congolaise d'une façon générale, j'ai même touché ceux de la Chine, de la Belgique, de la France, du Sénégal. Donc, disons de l'Afrique,



L'écrivain Destin Jésus Sondzo remettant son livre à Mme Solange Mbemba

de l'Europe, de l'Asie, de l'Amérique et j'ai parlé de la réintégration de la diaspora congolaise. J'ai aussi évoqué une stratégie de retour pour ceux qui sont à l'étranger qui veulent rentrer. Et quelles sont les garanties ? Pour le Gouvernement, quelles en

sont les mesures à prendre où comment faire pour attirer cette diaspora au pays ?". En définitive, les termes abordés dans cet ouvrage sont très pertinents, affirment ceux qui ont eu le privilège de le lire.

Alain-Patrick MASSAMBA

PUBLICATION

Alban Mabiala Nsimba a signé "La sorcellerie rabique : outils et stratégies pour lutter contre ce fléau"

Publié en 2021 aux éditions "Les impliqués Editeur", l'ouvrage d'Alban Mabiala Nsimba, 247 pages, traite de la sorcellerie rabique en Afrique. Il comporte trois grands chapitres : le diagnostic et la perspective de la sorcellerie, la description phénoménologique des victimes de la sorcellerie et les outils et quelques stratégies pour se prémunir contre elle. L'auteur soutient que « si en occident la sorcellerie est considérée comme baliverne, elle est profondément ancrée dans la culture africaine où elle correspond originellement à l'ensemble des forces invisibles en présence dans le monde, que les hommes cherchent à s'attirer la bienveillance ou qu'ils tentent de repousser. ». Selon lui, « traditionnellement, la sorcellerie joue un rôle politique dans l'organisation des communautés : sage, guérisseur ou oracle ».

Le préfacier du livre, le Pr Benoît Awazi Mbambi Kunkua, philosophe, sociologue et théologien, président du CERCLECAD (Ottawa, Canada), « Alban Mabiala Nsimba offre à la communauté scientifique mondiale un ouvrage sur les sorcelleries solidement charpenté et corroboré par des faits, des histoires, des drames, des tragédies et des maléfices qui agitent la vie politique et religieuse des sociétés africaines contemporaines ». La sorcellerie rabique, phénomène social en vogue, en général, et à Kinkadi (bourg du Congo-Brazzaville à Madingou dans le département de la Bouenza) en particulier, avec son demi-millier d'habitants, a fait parler de lui par des cas de décès sans précédents aussi massifs que brusques dans un laps de temps. Originaire de ce village, ce phénomène a inspiré l'auteur. Dans une démarche empirique, Alban Mabiala Nsimba a voulu comprendre : comment les Africains interprètent-ils la sorcellerie qui est devenue une réalité sociale et culturelle ? Puisqu'elle est omniprésente dans la vie quotidienne de nombreuses populations africaines, quelles sont les mesures adéquates que les Etats prennent pour l'éradiquer de ce continent comme les Occidentaux l'ont fait au Moyen Âge ? Quels outils peuvent être utilisés pour se protéger de ce phénomène ? Peut-on recourir à la protection magico-traditionnelle et étatique... ou implorer la miséricorde divine pour vaincre totalement la sorcellerie du continent africain ? Telles sont les préoccupations auxquelles ce livre tente de répondre.

S'appuyant sur une série d'enquêtes dantesques, sociologiques et communicationnelles menées au sein du village Kinkadi, au sud-ouest de la République du Congo, l'objectif de cet ouvrage a consisté, entre autres, à puiser dans le corpus des sciences cognitives afin de mettre en évidence les mécanismes psychologiques qui assurent à la sorcellerie son succès culturel, mais aussi à décrypter et à dénoncer un phénomène, dangereux qui vise à nuire à son prochain et représenté par le "maleficium".

Pour se prémunir des ravages causés par ce fléau, l'auteur propose trois sortes d'outils susceptibles d'assurer une protection indéfectible : la protection magico-traditionnelle, la loi étatique et la Parole de Dieu. Diplômé de l'Université d'Ottawa au Canada, Alban Mabiala Nsimba est originaire de la République du Congo. Ses recherches sont focalisées sur les immigrants et s'intéressent particulièrement aux minorités visibles qui vivent dans ce grand et vaste pays d'Amérique du nord. Secrétaire général du Centre des recherches pluridisciplinaires sur les communautés d'Afrique noire et de diasporas (CERCLECAD) depuis 2010, Alban Mabiala Nsimba est aussi journaliste indépendant.

Gaule D'AMBERT

ANNONCE LEGALE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE POINTE-NOIRE ET DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

N°08/2024/MEF/DGID/DEFFD/DIIDPNK/BCHPF-PNR-CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	30.999 du 22/09/2023	Pile(s) 318	Bloc /	Section M	Superficie 705,44 m²	QUARTIER AVIATION	Arr 01	KOKA Elyse - Marie
2	31.051 du 23/10/2023	Pile(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 1380,00 m²	DJENO	Arr 06	LA SOCIETE CHAPET CONGO Sarl
3	30.892 du 03/08/2023	Pile(s) 11	Bloc 190	Section BL	Superficie 400,00 m²	NANGA (File TCHIYOBO)	Arr 06	FILA Cread Noëlân
4	31.242 du 19/02/2024	Pile(s) 02 bis	Bloc 70	Section M²	Superficie 394,20 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	BALLARD Henri Gil Steve
5	30.290 du 08/08/2022	Pile(s) 14	Bloc 01	Section BG	Superficie 300,00 m²	MPAKA	Arr 06	BIKANDOU NDOUMA Frédéric Igore
6	30.690 du 05/04/2023	Piles 246 ter	Bloc /	Section J	Superficie 379,08 m²	CENTRE-VILLE	Arr 01	INDOMBA Frédéric
7	30.127 du 12/04/2022	Pile(s) 03 et 05	Bloc 99	Section BM	Superficie 1000,00 m²	TCHIMBAMBOUKA (File TCHISSETCHI)	Arr 06	MANKOU Joseph
8	26.443 du 29/09/2016	Pile(s) 01	Bloc 45	Section M²	Superficie 783,29 m²	TCHIMBAMBA	Arr 01	NZAOU Victorien
9	31.047 du 20/10/2023	Pile(s) 01 à 10	Bloc 149	Section BM5	Superficie 6000,00 m²	COTE-MATEVE (File TCHINVASSA)	Arr 06	DOUMA MOKELE Brice Olivier
10	31.229 du 09/02/2024	Pile(s) 09	Bloc 229	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO	Arr 06	KOUKISSA-NGANGA Diane Marcel
11	30.560 du 26/01/2023	Pile(s) 05	Bloc 39	Section BM2	Superficie 400,00 m²	M'VASSA (File TCHINVASSA)	Arr 06	NDINGA Volonhet Naëlle
12	31.312 du 08/04/2024	Pile(s) 305	Bloc /	Section E	Superficie 810,55 m²	CENTRE-VILLE	Arr 01	BAYDOUN ZEIN IBRAHIM
13	31.251 du 22/02/2024	Pile(s) 22	Bloc 166	Section L	Superficie 500,00 m²	LA BASE	Arr 01	NDAMBA Dimitri Enguerran
14	30.971 du 11/09/2023	Pile(s) 01-10	Bloc 61	Section ABZ1	Superficie 500,00 m²	POINTE-INDIENNE	LOANGO	MAYEMBO Agneone Carmelie Déogratias
15	30.829 du 05/07/2023	Pile(s) 09	Bloc 36	Section M²	Superficie 750,00 m²	AEROPORT	Arr 01	MAKITA née MOUELLE Marie Jeanne
16	31.230 du 12/02/2024	Pile(s) 25	Bloc 03 bis	Section H	Superficie 590,14 m²	Zone industriel	Arr 01	DIGITAL NETWORK SERVICES (DNS)
17	30.849 du 14/07/2023	Pile(s) 03	Bloc 22	Section BXA	Superficie 395,03 m²	COTE MATEVE	Arr 06	MAFOUAMA TCHIBINDA Aurelie Marcelle
18	31.343 du 11/07/2014	Pile(s) 09	Bloc 241	Section BS	Superficie 379,02 m²	TCHIMBAMBA vacherot	Arr 01	NKABA Christanel Bren
19	20.991 du 21/03/2012	Pile(s) 09	Bloc 85	Section BM	Superficie 770,00 m²	COTE-MATEVE (File TCHINVASSA)	Arr 06	DIANZINGA née SAMBA Bernadette
20	29.632 du 26/03/2021	Pile(s) 05	Bloc 06	Section BM	Superficie 500,00 m²	NGOYO-CENTRAL (File TCHINVASSA)	Arr 06	MBOUNGOU DEGAUME Lyan Prince-Andrick
21	23.323 du 11/07/2014	Pile(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 50000,00 m²	TCHICANOU (File Tchianambi-Nkassi)	HINDA	BAGAMBOULA YOLA Arnold
22	31.165 du 08/01/2024	Pile(s) 06	Bloc 05	Section CD SUITE	Superficie 477,50 m²	NANGA (File MPELE)	Arr 06	KOMBO-DIANGANA Gérard
23	31.386 du 16/05/2024	Pile(s) 16	Bloc 34	Section BL	Superficie 400,00 m²	NGOYO	Arr 06	NGONDO MALONGA Didian Clavnick
24	30.789 du 20/06/2023	Pile(s) 04	Bloc 26	Section CD	Superficie 500,00 m²	Nanga-ecole (File Tchindoumba-Tchinanga)	Arr 06	GOTH-NIOUNDOU Maryse Sandra
25	31.209 du 31/01/2024	Pile(s) 08	Bloc 23	Section BM	Superficie 458,30 m²	NGOYO (File NGAND NGOYO))	Arr 06	BELELO Maygann Petrolie Amour
26	30.008 du 04/02/2022	Pile(s) 08	Bloc 04	Section BN	Superficie 579,27 m²	Setchi (File TCHISSETCHI)	Arr 06	MILANDOU MATONDO François
27	30.778 du 12/06/2023	Pile(s) 02 bis	Bloc 16	Section BXA	Superficie 250,00 m²	COTE-MATEVE (File NTOUMBA)	Arr 06	KONDANI Geodherbe Junior Tresor
28	31.360 du 03/05/2024	Pile(s) 03 et 04	Bloc 17	Section BX	Superficie 1000,00 m²	DJENO	Arr 06	TCHIBINDAT Sylvestre
29	31.363 du 03/05/2024	Pile(s) 01 et 02	Bloc 23	Section BX	Superficie 1000,00 m²	DJENO	Arr 06	N'LANDOU-TCHIBINDAT Fatou Madiya
30	31.362 du 03/05/2024	Pile(s) 05 et 06	Bloc 17	Section BX	Superficie 1000,00 m²	DJENO	Arr 06	TCHIBINDAT Félicité
31	31.364 du 03/05/2024	Pile(s) 03 et 04	Bloc 23	Section BX	Superficie 1000,00 m²	DJENO	Arr 06	N'LANDOU-TCHIBINDAT Audrey Lyana
32	29.331 du 22/09/2020	Pile(s) 12	Bloc 180	Section N	Superficie 260,55 m²	MPAKA 120	Arr 06	SIGALA NKETI Mark
33	31.120 du 07/12/2023	Pile(s) 06	Bloc 167 bis	Section L	Superficie 500,00 m²	LA BASE	Arr 01	ELENGA Colette Lydie
34	31.261 du 01/03/2024	Pile(s) 02	Bloc 75	Section BNA	Superficie 300,00 m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	MILANDA Marcel
35	30.925 du 17/08/2023	Pile(s) 09	Bloc 85	Section BM	Superficie 770,00 m²	COTE MATEVE (File TCHINVASSA)	Arr 06	BOKILO Ben Lionel
36	30.839 du 12/07/2023	Pile(s) 02	Bloc 239 bis	Section BN	Superficie 500,00 m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	NIAMBI Angele Laetitia Armelle
37	30.785 du 16/06/2023	Pile(s) 02 et 03	Bloc 131	Section BN	Superficie 942,06 m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	KOUINOU PEMBA Boris Armando
38	30.945 du 29/08/2023	Pile(s) 05	Bloc 260	Section BN	Superficie 500,00 m²	NGOYO (MAYINGA)	Arr 06	NGOUALA Larissa Patricia
39	31.256 du 27/02/2024	Pile(s) 03	Bloc 09	Section BG	Superficie 481,95 m²	MPAKA	Arr 03	LOLLA Joseph
40	31.289 du 19/03/2024	Pile(s) 07 et 09	Bloc 09	Section A	Superficie 968,91 m²	NKOTCHI FOUTA	TCHIMBANZASSY	NGOMA FOUMANET TOUSSAIN
41	30.889 du 03/08/2023	Pile(s) 07, 08, 09 et 10	Bloc 33	Section BN bis	Superficie 1302,70 m²	NGOYO	Arr 06	BOUTOTO Marianne
42	31.016 du 04/10/2023	Pile(s) 01	Bloc 04 bis	Section BP	Superficie 449,49 m²	MPITA	Arr 01	BATANTOU Reine Rose

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).



Fait à Pointe-Noire, le 03 Juillet 2024

FECOFOOT-MINISTÈRE EN CHARGE DU SPORT

Vers le bras de fer

Le ton a été donné samedi 13 juillet 2024: les relations futures entre la Fédération congolaise de football (FECO-FOOT) et le ministère en charge des Sports seront exécrables. En effet, le dimanche 14 juillet dernier, les quarts de finale aller de la Coupe du Congo n'ont pu être disputés sur les terrains retenus en raison de leur fermeture «provisoire sur instructions du ministre Hugues Nguélonlé». Il y a comme l'odeur d'un bras de fer entre la FECOFOOT et le ministère en charge des Sports. Dans une lettre adressée la veille des quarts de finale aller de la Coupe du Congo au patron du football congolais, Jean-Guy Blaise Mayolas, le directeur de cabinet du ministre informait son destinataire de la «suspension provisoire de l'autorisation d'occuper les stades», que la tutelle avait délivrée auparavant à l'instance qu'il dirige.

Cette décision, se justifie la tutelle, répond à la nécessité d'éviter «d'éventuels risques de trouble à l'ordre public que pourraient entraîner les regroupements dans les infrastructures sportives dédiées au football, par principe de précaution». En effet, indique le directeur de cabinet dans sa correspondance, le ministre «a été saisi le 9 juillet 2024 par les présidents des clubs de Ligue 1, d'une situation de crise les opposant avec la Fédération congolaise de football». Ces clubs auraient invoqué «des soupçons de corruption et de matchs arrangés du championnat national de football» et auraient décidé de



Hugues Nguélonlé

retirer «leur confiance au Comité exécutif» et suspendu «leur participation à la Coupe du Congo et aux autres activités organisées par la Fédération jusqu'à nouvel ordre».

Complot contre la FECOFOOT?

En attendant la réaction de la FECOFOOT, une source contactée par notre rédaction affirme être en possession d'ingrédients aux allures de complot contre la FECOFOOT. Il y aurait eu «une main noire qui aurait contacté des dirigeants influents de clubs, pour les convaincre de recueillir des signatures d'une motion de défiance contre la FECOFOOT moyennant espèces sonnantes et trébuchantes». Un des dirigeants contactés n'aurait pas décliné l'offre, mais a fini par «vendre la mé-



Jean-Guy Blaise Mayolas

che», affirme notre source, convaincu que le «coup ne marchera pas», car la démarche est anti-statutaire. «Aucune disposition des statuts de la FECOFOOT ne fait mention d'une motion de défiance comme moyen de règlement d'un litige ou de contestation du Comité Exécutif», précise une autre source. Mieux, ce dirigeant aurait une connaissance des arcanes des instances du football. Malgré la motion de défiance qu'ils auraient initiée, les clubs des dirigeants signataires de ce document ont été, contre toute attente, sur les lieux de déroulement des quarts de finale aller de la Coupe du Congo. Que comprendre? Il y a de quoi en perdre son latin dans cette affaire.

Franck SOUAPIBOU

PARTENARIAT

La société Playse concessionnaire de l'Académie de football "Alima"

Le Gouvernement a conclu avec la société Playse de l'ex-footballeur international et champion du monde français Blaise Matuidi un contrat de concession pour la gestion de l'Académie de football "Alima" d'Oyo. Il a été paraphé le 9 juillet 2024 à Brazzaville en présence des ministres Hugues Nguélonlé, en charge des Sports, Jean-Baptiste Ondaye, de l'Economie et des finances, et Denis Christel Sassou Nguesso, de la Coopération internationale et la promotion du partenariat public-privé.

L'Académie Alima va former 40 jeunes. Pour le ministre en charge des Sports, Blaise Matuidi est venu aider le gouvernement congolais à mettre en marche l'académie pour les jeunes footballeurs. «On ne pourra pas réussir à avoir des clubs avec des bons joueurs et une équipe nationale digne de ce nom si au départ ils ne sont pas formés. Il faut justement se donner ce temps pour des bons résultats. C'est pour ça que l'académie Alima va lancer les travaux pour la rentrée des enfants en septembre-octobre pour commencer avec la première vague. C'est très rigoureux parce qu'ils ont testé plus de 800 enfants pour à la fin n'en retenir



Blaise Matuidi (à l'extrême gauche) et les ministres signataires du contrat

que 40», a précisé Hugues Nguélonlé.

Le président de la société Playse a dit que ce projet lui tenait à cœur. Il veut redonner l'espoir au football congolais. «Mon envie première, c'est avant tout le développement de ces jeunes et que demain on puisse avoir des talents ici au Congo. Nous allons continuer de les accompagner et je suis très heureux. Nous avons retenu 40 jeunes, parce que cela fait aussi partie du football. Nous avons décidé de commencer avec deux promotions et puis l'année prochaine intégrer une troisième promotion avec 60 jeunes», a déclaré Blaise Matuidi.

En tant que partenariat public-privé,

Denis Christel Sassou Nguesso fera le suivi et l'évaluation de ce partenariat pour qu'il se déroule conformément à la volonté du Gouvernement et aussi à celle du partenaire. «A travers la signature, nous avons l'obligation d'accompagner la réhabilitation de ce site qui existe déjà. Ce partenariat nous permet de faire une concession avec le groupe Playse pour accompagner à la formation de nos futurs talents et d'avoir un championnat national et une équipe nationale de qualité», a indiqué le ministre de la Coopération internationale.

Aybienevie
N'KOUKA-KOUDISSA



République du Congo

AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO) N° 2024-001/MATIER/DGGT-CEP Sans pré-qualification



1. L'Etat congolais a bénéficié d'un Prêt de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) pour le financement de certaines activités restantes du Projet Ndendé – Doussala - Dolisie et de facilitation du transport sur le Corridor Libreville – Brazzaville, phase 1. Parmi les activités inscrites au programme de ce Prêt, figure la réhabilitation des pistes rurales.

2. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux d'ouverture et d'aménagement des pistes Bat-sengui – Ivarou (6 km) et Mbengui – Longana (16 km). Il s'agit principalement des travaux suivants :

- Installation de chantier ;
- Travaux préparatoires ;
- Travaux de terrassements ;
- Travaux de chaussée ;
- Travaux d'assainissement et de drainage ;
- Travaux divers.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, sise immeuble TAMBADOU, 5ème Étage, n°2 avenue de la base au croisement avec le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Batignolles Brazzaville », Tél : (242)06 868 80 35 / (242) 956.86.64 ; et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus de 9 heures à 14 heures 30 mn.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

- une note détaillée indiquant le personnel qualifié à affecter au projet ;
- la liste du matériel à affecter au projet ;
- les attestations certifiées conformes des travaux similaires exécutés pendant les

cinq dernières années, délivrées par les entités adjudicatrices. Chaque attestation précisera notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation des travaux, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ; -la capacité d'accès aux crédits.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres contre un paiement non remboursable de Deux cent mille (200 000) FCFA. Le document d'Appel d'offres sera adressé par la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement.

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : immeuble TAMBADOU, 5ème Étage, n°2 avenue de la base au croisement avec le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Batignolles Brazzaville, au plus tard le 19 août 2024 à 12h30mn. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à la même adresse. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre, d'un montant de : 5 000 000 FCFA ; Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 12 juillet 2024

Le Coordonnateur

BATOUNGUIDIO.-

MUCODEC

Des résultats et performances éloquentes en quatre décennies !

Déroulant leur calendrier des festivités relatives au 40e anniversaire, les Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit (MUCODEC) ont organisé le 11 juillet 2024, la "Journée MUCODEC" suivie d'une soirée de gala le 12 du même mois, clôturant l'ensemble des activités programmées, à Radisson Blu hôtel, à Brazzaville.

La Journée MUCODEC et la soirée de gala ont été une vitrine des résultats atteints et des performances enregistrés en quatre décennies par cette microfinance de première catégorie. Des échanges autour de ce bilan évaluant la santé financière de la structure ont été édifians à plus d'un titre. Un bilan qui a impacté positivement la vie des sociétaires et des communautés, selon les témoignages des élus et des salariés.

La "Journée MUCODEC" a réuni des acteurs internes des MUCODEC, notamment les directeurs centraux, les chefs de service, les présidents et gérants des Caisses locales et d'autres catégories de salariés.

Les débats à l'occasion ont été axés sur la longévité des MUCODEC dont le secret est l'adaptation, l'anticipation et la planification. «Ce qui a permis de mieux planifier les investissements», ont révélé les principaux responsables du réseau MUCODEC.

seau d'établissements de microfinance de première catégorie. Elles comptent 45 Caisses locales et points de vente répartis sur les douze départements du pays. Au 30 juin de cette année, les MUCODEC ont enregistré près de 440.000 sociétaires, accompagnés par 539 salariés, assistés de 350 élus bénévoles ou administrateurs.

L'histoire des MUCODEC est basée sur les valeurs mutualistes portant sur la démocratie, la proximité, la solidarité et la citoyenneté. Le réseau a pour mission: la collecte de l'épargne et l'octroi des crédits aux sociétaires. Les dépôts sont en évolution. Avant 2023, les MUCODEC ont pu collecter 228 milliards de Francs CFA. Et, l'encours des crédits est passé du simple au double depuis cinq ans. Pendant les échanges, le directeur général a révélé qu'actuellement les enjeux portent sur la recherche en permanence de l'équilibre entre le produit net financier



Florian Mougngué Bitanda et Dieudonné Ndinga Moukala pendant la journée MUCODEC



Les responsables principaux, les partenaires, deux anciens responsables des MUCODEC et les invités

DEC, invité à l'occasion, a donné ainsi ses impressions : «Des petits moments que je viens de vivre je suis ému. Je suis fier parce que les résultats sont époustouflants. C'est au-delà de ce que je pouvais imaginer. Ce sont des très bons résultats. Je suis fier des hommes qui dirigent les MUCODEC. Le message que je peux leur adresser très humblement, c'est de préserver ce joyau, cet exemple exceptionnel en Afrique. Il n'y a pas deux avec ce taux de réussite. Les gestionnaires doivent se questionner et se remettre en cause en permanence parce que la banque veut dire modernité. La banque mutualiste veut dire modernité et sociabilité, qu'ils sachent conserver les MUCODEC».

«Ma joie est vraiment grande de partager avec vous le 40e anniversaire des MUCODEC. Les MUCODEC, c'est une belle aventure. Je pense qu'il faut pérenniser le réseau MUCODEC. Je demande de continuer à porter ce flambeau haut, parce que c'est une belle aventure, les chiffres présentés sont éloquentes. Cela montre le chemin parcouru par cette institution de microfinance», a dit, joyeux, Bienvenu Maziezoula, l'un des anciens présidents de la Fédération.

A signaler que la Journée et



Dieudonné Ndinga Moukala libérant son message à la soirée de gala

Le réseau des MUCODEC s'inscrit dans la vision de l'économie sociale et solidaire, un modèle d'organisation harmonisant les performances économiques, l'utilité sociale et la solidarité. L'unique communicant de la partie, le directeur général, Dieudonné Ndinga Moukala, a exposé sur le thème : «40 ans de confiance mutuelle». Faisant le tour d'horizon des MUCODEC, depuis leur création en 1984 jusqu'à leur quarantième année, le directeur général a passé en revue l'histoire de l'entreprise, les réussites majeures enregistrées depuis 40 ans, son impact sur l'écosystème congolais et ses perspectives. Les MUCODEC sont un ré-

qui est le chiffre d'affaires des MUCODEC et le côté coopératif et mutualiste. Il faut aussi de la recherche pour la pérennité financière et la finalité sociale des MUCODEC. L'institution s'engage activement dans la bancarisation des populations, en particulier celles exclues du système bancaire classique, pour lutter contre la pauvreté et partant, construire une société plus juste et équitable. Le directeur général a présenté, en résumé, l'image du réseau MUCODEC. Sa réussite majeure a été la matérialisation du livret pour passer à la carte monétique et le programme de construction des agences modernes.

Par ailleurs, les MUCODEC ont créé une société d'assurances, AMC. C'est une filiale de la fédération des MUCODEC. Une compagnie d'assurance non-vie (IARD, dont l'actionnariat est constitué à 100 % des MUCODEC). Elle est active depuis septembre 2022. Sa création s'inscrit dans la stratégie de diversification des activités de la Fédération des MUCODEC.

Comme perspectives, le réseau MUCODEC envisage, après les 40 ans, une réorganisation des filiales à travers une holding pour augmenter les performances, avec une vision de l'expansion du modèle MUCODEC en Afrique. Les MUCODEC



Vue des responsables à la table d'honneur à la soirée de gala

entendent devenir leader dans le domaine de la microfinance en Afrique.

Dieudonné Ndinga Moukala a invité au cours de cette Journée les acteurs des MUCODEC à renforcer les liens avec les Caisses locales et les sociétaires, en faisant de la solidarité, de la proximité et de la responsabilité les moteurs de leur progression future.

La "Journée MUCODEC" a été également un moment de récompense. Cinq élus et six salariés ont été décorés et reçu des diplômes et des médailles pour avoir rendu des bons et loyaux services aux MUCODEC. Ils ont été honorés pour leur engagement et leur professionna-

lisme.

La soirée de gala, qui a été une nuit récréative, a accueilli plusieurs invités, dont Mme Claire Bodonyi, ambassadrice de France au Congo. Cette soirée a bouclé les festivités de l'anniversaire des 40 ans, et a été marquée par un seul message, celui du directeur général qui a rassuré les invités sur un meilleur avenir des MUCODEC, devenues un acteur majeur de développement économique et social du pays. La soirée a été agrémentée par l'orchestre "Les Bantous de la capitale", avec un répertoire des chansons d'une certaine époque ayant marqué la musique congolaise.

Gérard Légier, ancien directeur général des MUCO-

la soirée de gala ont été coprésidées par Florian Mougngué Bitanda, président fédéral du conseil d'administration, et Dieudonné Ndinga Moukala, directeur général, en présence de Bienvenu Maziezoula, ancien président fédéral, et Gérard Légier, ancien directeur général des MUCODEC, venu de France. On a noté également la présence des partenaires venus de France, du Sénégal et de la Centrafrique, en l'occurrence Mme Julienne Djada Fiolenga, présidente du conseil d'administration fédérale des Caisses mutuelles de la RCA, et Noël-Jordy Mayan, directeur général de cette institution.